



« Sous la neige, les alpages »

Guide pratique pour une coopération pérenne entre gestionnaires de domaines skiables et agriculteurs

Territoire pilote : les Savoie

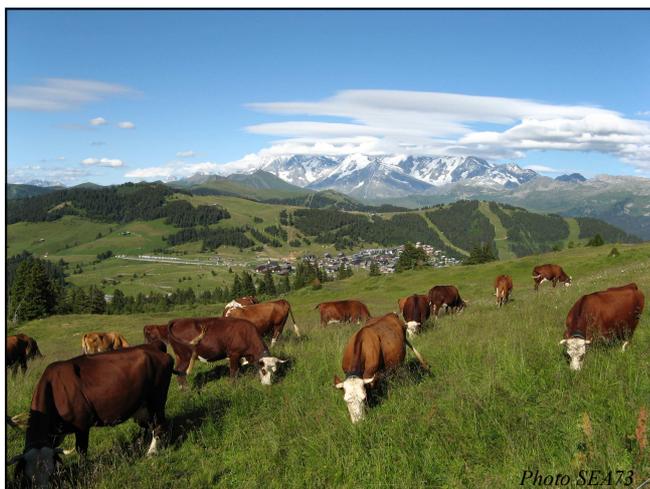


Photo SEA73



Photo SEA74



Avec le soutien financier :



Datar

Décembre 2013

Edito

« SOUS LA NEIGE, LES ALPAGES »

GUIDE PRATIQUE POUR UNE COOPERATION PERENNE ENTRE GESTIONNAIRES DE DOMAINES SKIABLES ET AGRICULTEURS

Agriculteur, gestionnaire de domaine skiable, élu ou collaborateur d'une collectivité ou d'un organisme agricole ou pastoral, chacun doit se retrouver dans le présent guide conçu afin de favoriser la coexistence des activités d'aménagement des domaines skiabiles, d'exploitation agricole en montagne.

Initiée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, les Domaines Skiabiles de France et les Services Pastoraux des Alpes du Nord, cette démarche de création d'un Guide pratique à l'échelle des deux Savoie est née du constat que le tourisme et l'agriculture sont deux ressources essentielles de nos montagnes et que celles-ci valorisent les mêmes espaces, mobilisent les mêmes ressources et emploient parfois les mêmes personnes. Ces deux secteurs d'activités doivent faire preuve d'innovation, ont besoin d'investir dans de nouveaux modes de gestion, de communiquer vers leur clientèle et la société civile : si leurs objectifs sont différents, leurs ressources et les espaces valorisés sont communs. Comment alors ne pas conduire ensemble certains projets ?

Ainsi ce guide, dont la réalisation a été confiée au SUACI Alpes du Nord, pourra vous être utile dans le cheminement qui va de la *simple gestion ponctuelle d'un conflit d'usage* vers une *coopération pérenne, positive et fructueuse* entre agriculteurs et gestionnaires de domaines skiabiles. A partir d'une idée simple « mieux se connaître pour mieux communiquer », il propose à chacun des pistes de collaborations tirées d'expériences vécues et reproductibles.

Si ce travail a mobilisé les compétences et expériences des Services pastoraux, de techniciens de la Chambre d'Agriculture, de représentants des sections Savoie et Haute-Savoie de DSF et de responsables professionnels, il n'est pas nécessairement exhaustif et pourra aussi être complété par vos propres pratiques d'une collaboration réussie !

Bonne lecture, et surtout bonne mise en œuvre.

Pierre LESTAS
Président
Domaines Skiabiles
De France

Albert TOURT
Président
Société d'Economie
Alpestre de Savoie

Jean-Paul AMOUDRY
Président
Société d'Economie
Alpestre de Haute Savoie

Patrice JAQUIN
Président
Chambre d'Agriculture
Savoie Mont Blanc

Introduction

Auteurs :

Ce guide a été réalisé dans le cadre d'un travail commandé par Domaines Skiabiles de France et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc au Suaci Alpes du Nord. Ce travail a été suivi par un comité de pilotage durant 6 mois rassemblant des responsables professionnels de Domaines Skiabiles de France (DSF), de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et des services pastoraux de Savoie, Haute-Savoie et Isère (réseau Pastor'@Ipes), mais aussi des responsables techniques et des chercheurs. L'étude a été réalisée grâce au soutien financier de la DATAR.

Objectifs :

Ce guide pratique est avant tout un outil de terrain. Il vise à amener les acteurs agricoles et les gestionnaires de domaines skiabiles à travailler ensemble pour aller vers une coopération locale sur les territoires. Cet outil se destine donc à la fois à l'ensemble des professionnels des domaines skiabiles mais aussi aux responsables et techniciens des structures agricoles qui accompagnent les éleveurs localement sur les territoires. Enfin, ces deux activités étant très liées aux collectivités territoriales, ces dernières peuvent s'en saisir afin d'accompagner les deux acteurs sur leur territoire vers une démarche de coopération.

Contexte du guide :

La création de ce guide est issu d'un long travail de coopération déjà mené entre la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, Domaines Skiabiles de France et les Sociétés d'Economie Alpestre, pour étudier l'impact potentiel de la neige de culture sur la production fourragère des surfaces d'altitude.

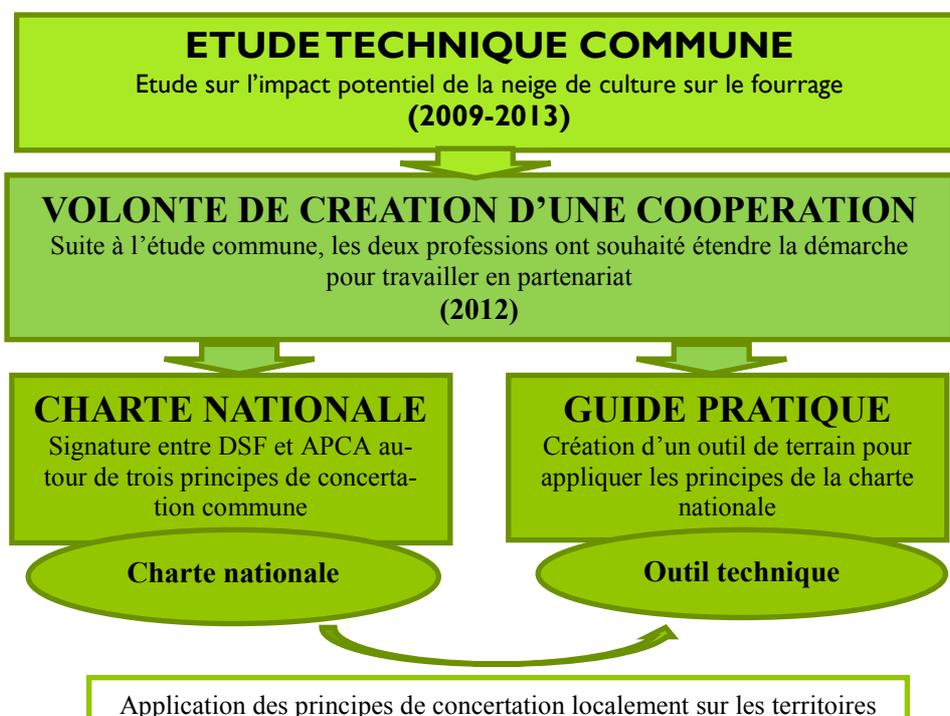
Ce travail a amené les représentant professionnels à s'interroger sur la nécessité d'approfondir la réflexion commune via un outil de terrain (ce guide pratique) mais surtout de mettre en place une Charte Nationale visant à rapprocher institutionnellement les deux professions (via une signature par le représentant de DSF et de l'APCA respectivement Pierre LESTAS et Guy VASSEUR). Cette Charte s'articule autour de :

• **3 principes de coopération :**

- Concertation régulière sur les territoires entre les deux professions
- Communication et échanges en amont des projets afin de limiter les contraintes et développer les complémentarités
- Rencontres institutionnelles entre DSF et l'APCA pour faire vivre et évoluer cette coopération

• **1 principe de communication commune**

Le guide ici présenté est donc l'outil de terrain permettant l'application de ces principes localement sur les territoires.



Utilisation du guide :

Cet outil a vocation à être utilisé sur les territoires pour permettre aux deux acteurs de mieux se connaître et d'initier des rencontres afin de conduire des actions et réflexions communes pour gérer au mieux les espaces des domaines skiabiles. Ce travail collectif permet ainsi de limiter les contraintes et de développer des complémentarités.

Sommaire

Introduction

Partie 1 : Base de connaissances communes pour mieux se connaître

- **Les domaines skiables savoyards: image d'un territoire dynamique et attractif**
- **L'élevage sur les territoires de Savoie et Haute Savoie: une valorisation de l'herbe et des produits sous signe de qualité**
- **Les espaces d'altitude: un lieu de travail partagé par les deux activités**

Partie 2 : Itinéraire méthodologique pour la mise en œuvre d'une concertation entre agriculteurs et gestionnaires de domaines skiables

- **Volet 1 : Bien se connaître pour vivre ensemble au quotidien**
- **Volet 2 : Raisonner en commun des projets pour limiter les contraintes et développer des complémentarités**
- **Volet 3 : Pour aller plus loin dans le partenariat**

Partie 3 : Un recueil de fiches techniques

- **Terrassement et re-végétalisation**
- **Gestion partagée des espaces d'altitude**
- **Mutualisation des équipements et aménagements**
- **Culture de la neige**
- **Des outils financiers pour soutenir des activités économiques**
- **Communication, organisation d'évènements et sensibilisation**

Conclusion

FICHE CONTACTS



La construction du guide pratique

La construction d'un outil avec les acteurs de terrain :

Ce guide est le fruit d'un travail de terrain suivi par un groupe de professionnels regroupant des responsables locaux et nationaux de DSF, des représentants agricoles de la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc et les structures du pastoralisme des Savoie et de l'Isère [Société d'Economie Alpestre de Haute Savoie (SEA 74), Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA73) et Fédération des alpages de l'Isère (FAI)] . Un appui scientifique a également été apporté par IRSTEA Grenoble. L'ensemble de l'étude a été menée par le Suaci Alpes du Nord.

Une construction en 2 temps :

- **Un état des lieux des relations** entre les gestionnaires de domaines skiables et les éleveurs du territoire des Savoie. Cet état des lieux a permis d'identifier clairement les contraintes techniques existantes entre les deux professions. Cela a été l'occasion de mettre en évidence le manque de dialogue et de connaissance entre les deux acteurs sur le terrain.
- **La construction effective du guide** avec les responsables professionnels mais aussi des techniciens pour créer un outil adapté au terrain et utilisable par tous.

Les différentes étapes de construction de ce guide pratique sont résumées dans le schéma suivant :

Recherches bibliographiques

- Pour connaître des méthodes et des outils relatifs à l'analyse des relations entre domaines skiables et agriculture
- **Documentation Suaci Alpes du Nord, IRSTEA, Internet, DSF...**

Entretiens avec des personnes ressources

- Pour cerner les enjeux du travail et les spécificités de chaque acteur
- **Entretiens avec 2 techniciens agricoles, 2 responsables professionnels agricoles et 2 gestionnaires de domaines skiables**

Enquêtes de terrain

- Pour connaître les attentes, les complémentarités et les contraintes des deux activités
- **Enquêtes de terrain: 14 domaines skiables et 19 agriculteurs**
- **Un sondage en ligne auprès de tous les gestionnaires de domaines skiables**

Capitalisation d'expériences

- Pour collecter des données et des expériences afin de rédiger les fiches techniques du guide pratique
- **Prise de contact avec les structures de domaines skiables et les Chambres d'Agriculture hors des deux départements**

La collecte des données du terrain

14 domaines skiables et 19 agriculteurs utilisateurs de ces espaces ont été sollicités.



- 📍 domaine skiable de la Clusaz
- 📍 domaine skiable des Gets
- 📍 domaine skiable de Morzine
- 📍 domaine skiable de Chatel
- 📍 domaine skiable de Flaine
- 📍 domaine skiable de Saint Gervais les Bains
- 📍 domaine skiable du Semnoz
- 📍 domaine skiable de la Rosière
- 📍 domaine skiable de Valmorel
- 📍 domaine skiable de Val cenis
- 📍 domaine skiable d'Aillon Margeriaz
- 📍 domaine skiable d'Albiez-Montrond
- 📍 domaine skiable des Arcs
- 📍 domaine skiable d'Arèche Beaufort

Une réelle volonté du terrain à travailler ensemble
Quelques paroles d'acteurs...

« Il faut être au contact »
« Il faut un dialogue »

« Nous sommes des partenaires »

« On aurait forcément des choses à se dire »

« On a une obligation de respect mutuel »

« Aujourd'hui, pas de dialogue permanent »

Le travail de terrain a permis d'identifier une volonté indéniable des deux professions à conduire des travaux ou réflexions en commun.

- **Un sondage systématique de tous les gestionnaires de domaines skiables** des Savoie a été mis en place pour approfondir cet état des lieux et solliciter tous les acteurs.
=> 41 domaines skiables sur les 76 interrogés ont répondu.
- **Un travail de capitalisation d'expériences** met en évidence des expériences de coopération intéressantes sur les autres massifs français et en Suisse. Ce travail a permis de construire les thématiques de fiches techniques et de rapporter des exemples d'actions conduites pour illustrer ces fiches.

PARTIE 1



Base de connaissances communes pour mieux se connaître



Photo SEA73



Photo SEA74



Avec le soutien
financier :



A. Les domaines skiables savoyards : image d'un territoire dynamique et attractif

Les domaines skiables français figurent en tête de liste des domaines skiables mondiaux avec les États-Unis et l'Autriche. La France possède le plus vaste domaine skiable d'Europe avec 250 entreprises de domaines skiables. L'activité générée par ces domaines skiables joue un rôle crucial dans le développement économique des vallées de montagne et permet de créer des sources d'emploi multiples (directes ou indirectes avec tout le cortège d'infrastructures des stations de ski).

Les territoires de Savoie et Haute-Savoie comportent 79 domaines skiables qui génèrent plus de 60% du chiffre d'affaire national du ski. Ces deux départements sont donc des territoires à très forts enjeux pour cette activité.

L'activité des domaines skiables est donc primordiale pour le développement économique des zones de montagne. Elle nécessite la mise en place d'une offre touristique attrayante pour accueillir un large panel de clientèles.

1. La France : première destination mondiale pour l'offre de ski

A. Qu'est ce qu'un domaine skiable?

Un domaine skiable est défini comme un espace constitué (source ODIT France) :

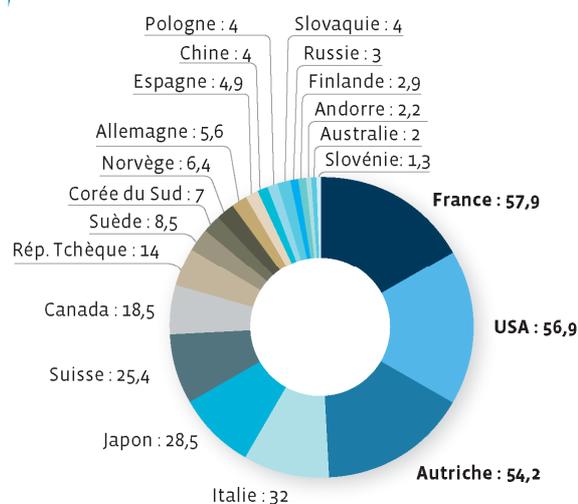
- **D'un réseau de pistes et de remontées mécaniques**
- **D'une continuité de l'offre de ski** (l'espace est intégralement accessible ski aux pieds)

B. Les chiffres clés nationaux

(Source DSF 2013)

- **250 entreprises de domaines skiables**
- **6 massifs**
- **58 millions de journées skieurs vendues*** (+5% par rapport à 2012)
- **10 millions de touristes en hiver dont 7 millions pratiquent l'activité ski**
- **18 000 emplois au sein des domaines skiables dont 6% de doubles actifs agricoles**
- **120 000 emplois induits en stations**
- **300 millions d'Euros d'investissement par an**

FRÉQUENTATION DES DOMAINES SKIABLES DES PRINCIPAUX PAYS POUR L'HIVER 2012/2013, EN MILLIONS DE JOURNÉES-SKIEUR



Source FIANET, L. Vanat, NSAA.

La Loi Montagne du 9 janvier 1985 a confié la **gestion des domaines skiables aux collectivités territoriales** (communes ou communautés de communes), qui peuvent soit déléguer cette gestion à des structures privées ou des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) via des délégations de service public, soit en assurer une exploitation en régie.

*Journée skieur: Indicateur de mesure de la fréquentation d'un domaine skiable.

C. Les statuts et modes de fonctionnement des domaines skiables

Un domaine skiable peut avoir différents statuts et un fonctionnement varié selon le choix de la collectivité (délégation ou non de l'exploitation).

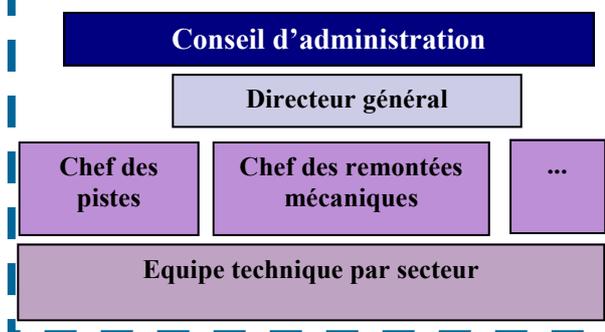
=> Trois statuts pour les domaines skiables français

- **Public** : géré intégralement par une collectivité
- **Société d'Économie Mixte (SEM)** : c'est une structure composée de collectivités et d'acteurs privés
- **Entreprise privée** : structure individuelle ou groupe

=> Des modes de gestion variés

- **Régie (statut public)** : la collectivité garde la maîtrise de l'ensemble du fonctionnement du domaine skiable (investissement, gestion, fonctionnement...)

Organigramme d'un domaine skiable



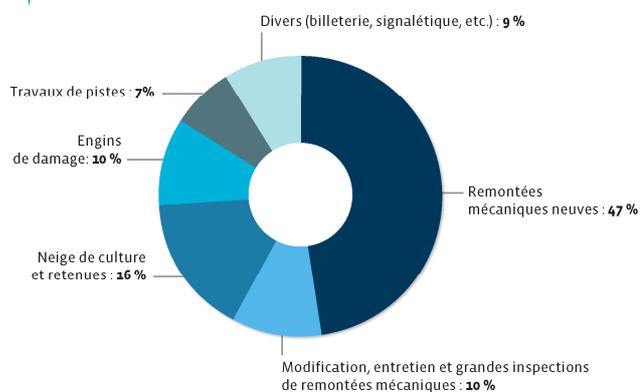
- **Délégation de Service Public DSP (statut SEM ou entreprise privée) selon deux modalités** :
 - **Affermage** : la commune réalise les investissements, mais l'exploitation et la maintenance sont déléguées à une SEM ou à une entreprise privée.
 - **Concession** : la collectivité délègue l'ensemble: investissement, exploitation et maintenance.

D. Des investissements conséquents concentrés sur le remplacement de remontées mécaniques

Depuis 2002, on note une diminution du nombre de remontées mécaniques, traduisant **une restructuration des domaines skiables pour gagner en efficacité.**

L'enjeu est donc d'améliorer l'existant et de maintenir les meilleures exigences de confort et de sécurité pour la clientèle.

INVESTISSEMENT MOYEN SUR LES 4 DERNIÈRES SAISONS :
300 MILLIONS D'EUROS PAR AN



Source : Montagne Leaders, Domaines Skiables de France, Atout France

L'interprofession : Domaines Skiables de France (DSF)

DSF est la chambre interprofessionnelle qui regroupe les opérateurs de domaines skiables.

Elle se compose à la fois de représentants de domaines skiables mais aussi d'autres opérateurs qui interviennent dans l'activité du ski (les fournisseurs, les constructeurs de remontées...).

Au total, cette chambre interprofessionnelle regroupe plus de 400 adhérents. Elle apporte un soutien important au développement de l'activité des domaines skiables en France.

E. Une offre estivale de plus en plus développée

L'offre estivale des domaines skiables au niveau national ce sont :

- 50% des domaines skiables nationaux qui sont ouverts
- 5% des emplois et du chiffre d'affaires hivernal

L'ouverture même partielle de certaines remontées mécaniques est parfois une obligation contractuelle. Ainsi, les communes peuvent stipuler cette ouverture dans les clauses des DSP. Cette ouverture permet le développement d'activités estivales qui sont souvent indépendantes de la gestion du domaine et portées par d'autres acteurs présents dans la station de ski (VTT, parapente...).

2. Des enjeux pour rester attractif et faire face aux changements

A. Les principaux paramètres externes qui impactent l'activité ski

- **Le calendrier scolaire français et étranger :**
Seulement 6 semaines d'activité de pleine saison
- **La météo et l'enneigement** qui favorisent l'attractivité du domaine et le taux d'ouverture des pistes de ski.
- **Le niveau de fréquentation des hébergements** et le remplissage de la station.
- **Le contexte économique global** qui détermine le pouvoir d'achat de la clientèle.

B. Les principaux enjeux de l'activité

Les domaines skiables doivent faire face à de nombreux enjeux pour rester compétitifs et attractifs vis-à-vis d'autres territoires nationaux et internationaux. Par ailleurs, ils doivent pouvoir adapter leurs activités aux grandes problématiques comme le changement climatique.

FONCTIONNEMENT DES DOMAINES SKIABLES

Subvenir aux charges, emplois et investissements

La rentabilité économique de l'activité doit être assurée
Les charges de fonctionnement sont lourdes ainsi les principaux postes de dépenses : le personnel (30%), les impôts et contributions (23%) et l'outil de travail (17%).
Les investissements et les équipements doivent pouvoir être rentabilisés.

Minimiser les risques humains et techniques

Le fonctionnement des domaines skiables mobilise des équipements techniques dans des conditions qui sont parfois exigeantes (topographie, conditions climatiques ...).
La sécurité du personnel et des skieurs est un des enjeux majeurs pour assurer la pérennité de l'activité.

Sécuriser l'enneigement

L'enneigement du domaine est la clé de voûte du fonctionnement de l'activité. Des aménagements de réseaux de neige de culture sont aujourd'hui indispensables pour garantir une ouverture du domaine en décembre si les conditions météorologiques ne sont pas favorables.
Cette sécurisation de l'enneigement passe aussi par un travail spécifique de la neige (damage, réserve à neige...).

CONCURRENCE / CLIENTELE

Faire face à la concurrence étrangère

La concurrence étrangère est assez rude dans le secteur.
Les Etats-Unis et l'Autriche sont les deux destinations phares après la France pour la pratique du ski. Les domaines skiables doivent donc innover pour attirer de nouveaux clients.

Répondre aux attentes de la clientèle

Les clients sont à la recherche d'équipements modernes qui répondent à certaines de leurs attentes en terme de confort, de sécurité mais aussi de nouveauté. Les domaines skiables doivent veiller à répondre au maximum aux attentes de la clientèle pour rester compétitifs.

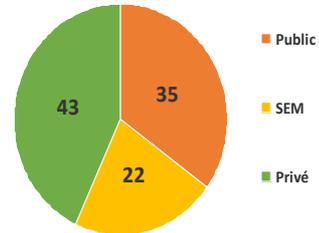
3. Les domaines skiables des Savoie des acteurs incontournables du territoire

De nombreuses retombées économiques sur les territoires des Savoie

Ces retombées sont issues à la fois de la création de richesses et d'emplois directs mais également des taxes permises par la loi Montagne. Ainsi :

- L'activité **ski génère 19% du PIB*** de Savoie Mont-Blanc
- Les communes et départements ont la possibilité d'instituer une taxe sur les recettes des remontées mécaniques, dans la limite de:
 - => **3% pour les communes**
 - => **2% pour les départements**
- Les domaines skiables emploient de nombreux saisonniers et des salariés permanents
- L'activité ski est aussi une opportunité pour développer d'autres offres touristiques complémentaires. Ainsi **7 clients sur 10 pratiquent l'activité ski en hiver** dans les Savoie. Les 30% restants sont une clientèle potentielle pour d'autres acteurs du tourisme.

Nombre de domaines skiables selon le statut en Savoie et Haute-Savoie (source DSF)

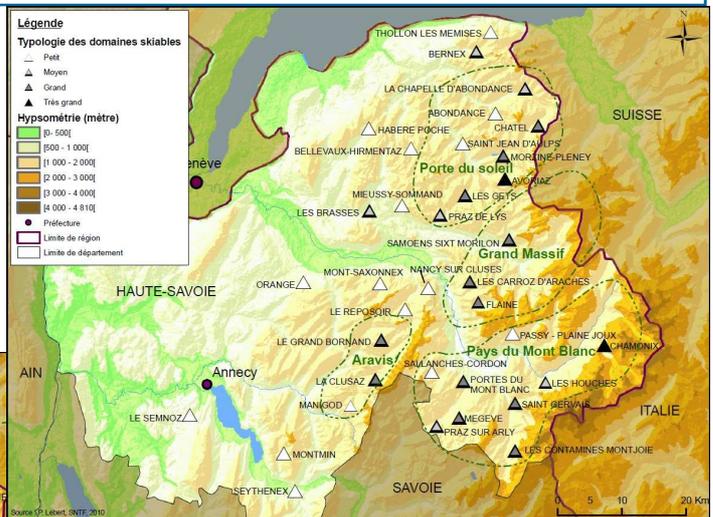
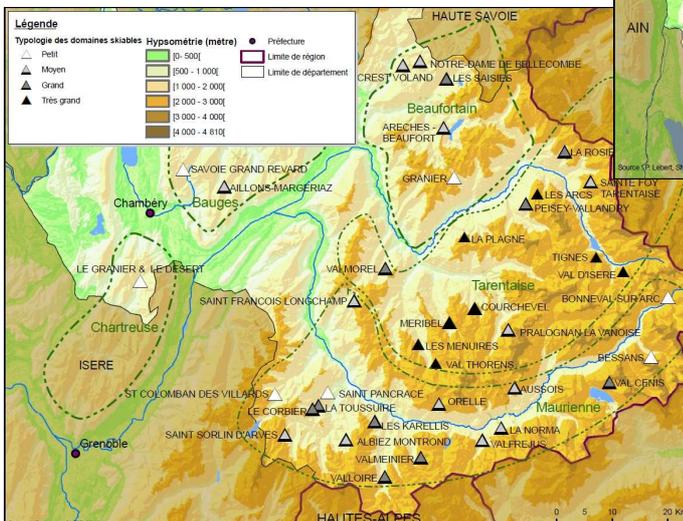


« 1 € dépensé dans le forfait, c'est 6€ supplémentaires dépensés dans la station »

(source Savoie Mont Blanc Tourisme)

*PIB de Savoie Mont Blanc : 30 milliards d'€uros

Les entreprises adhérentes à Domaines Skiables de France en Savoie et Haute Savoie



Source: DSF / Cartes: Bertrand LEBERT

B. L'élevage sur les territoires de Savoie et Haute-Savoie : une valorisation de l'herbe et des produits sous signe de qualité

1. Les surfaces des domaines skiables: un support fondamental de l'alimentation des troupeaux

A. L'activité pastorale sur les territoires d'altitude des Savoie

Des zones d'altitude à double utilisation :

L'agriculture de montagne présente sur les surfaces d'altitude est une activité qui valorise deux grands types d'espaces fourragers :

- **Des prairies de fauche.** Cette production de foin est indispensable pour alimenter les troupeaux en période hivernale (6 à 8 mois).
- **Des surfaces de pâture avec notamment les surfaces d'alpage** qui assurent l'alimentation des troupeaux en période estivale (4 à 6 mois).

Un cheptel diversifié en alpage :

Ces espaces sont le support de deux grands systèmes agricoles :

- **Des troupeaux de bovins et caprins laitiers** : la production laitière est au cœur de l'économie de montagne avec des productions sous signe de qualité. Ainsi, la transformation fromagère se fait soit en alpage (le Reblochon fermier et le chevrotin par exemple), soit dans les vallées avec des systèmes de coopératives (le Beaufort, l'Abondance) ou des transformateurs privés. A ces troupeaux laitiers se rajoutent des troupeaux de génisses et de vaches allaitantes.
- **Des troupeaux d'ovins allaitants** : En Savoie, ces ovins sont pour la plupart issus de la grande transhumance. En Haute Savoie, les troupeaux ont des provenances et des tailles variables.

Le cheptel présent en alpage est donc le suivant : (données: 2012,(en nombre de tête de bétail) SEA73, SEA74)

	Vaches laitières	Autres bovins	Ovins	Caprins	Equins
Savoie	17 000	20 000	145 000	5 000	400
Haute-Savoie	9 500	22 000	32 000	5 000	500
Total Pays de Savoie	26 500	42 000	177 000	10 000	900

Une articulation fond de vallée/alpage indispensable :

L'activité agricole de ces exploitations repose sur **une articulation stricte entre les fonds de vallées** (surfaces planes propices à la fauche de l'herbe) et **les espaces d'altitude pour la pâture et la fauche**. Cette activité permet une valorisation de la ressource herbagère spontanée. En alpage, la conduite des troupeaux cherche à optimiser la qualité de l'herbe en respectant les stades de végétation les plus favorables, selon la nature des différents types de milieux fourragers.

Cette articulation fond de vallée/alpage permet d'optimiser l'autonomie fourragère des exploitations : c'est un point essentiel du respect des cahiers des charges des Appellations d'Origine Protégées.

Un besoin en équipements et aménagements pour maintenir l'activité sur ces espaces contraignants :

Les conditions de travail en altitude sont rendues difficiles par les conditions pédoclimatiques qui engendrent des charges de travail supérieures à une activité agricole en plaine. L'activité pastorale nécessite donc la mise en place **d'équipements adaptés** (chalet de traite, plateforme de traite...) mais aussi **des réseaux d'eau performants** pour un abreuvement des troupeaux sur l'ensemble de l'alpage et **des pistes d'accès**.

Des milieux fragiles :

Ces systèmes pastoraux sont dépendants **des espaces d'altitude, composés de milieux fragiles** (sol peu épais, soucis d'érosion...). **Une perturbation du milieu peut impacter fortement la viabilité des exploitations agricoles** présentes et mettre en péril les actions induites par leurs activités (entretien de l'espace, maintien des savoir-faire, activité économique...).

La gestion collective des espaces :

De nombreuses surfaces d'alpage sont gérées collectivement par **des groupements pastoraux (GP)**. Ces GP, reconnus par arrêté préfectoral, regroupent des éleveurs et des troupeaux pour gérer en commun les pâturages, la conduite des troupeaux et les activités de production (notamment traite et transformation).

De plus, les propriétaires publics et privés peuvent se regrouper en Associations Foncières Pastorales (AFP).

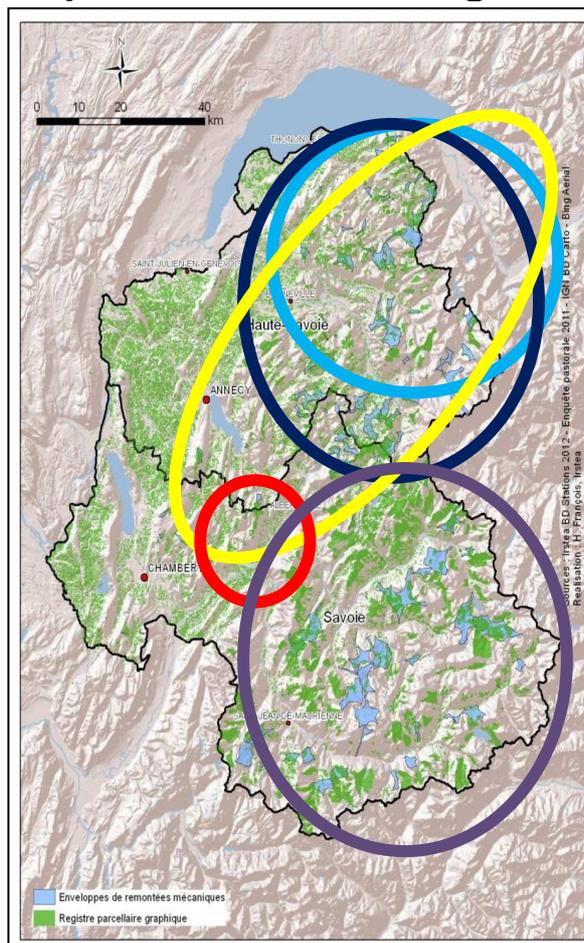
B. Des enjeux forts sur ces surfaces pour répondre aux exigences de qualité des filières fromagères

Les territoires des Savoie sont le support de productions fromagères de qualité, reconnues par des Appellations d'Origines Protégées. On dénombre ainsi **5 AOP** sur le territoire. Ces productions doivent respecter des cahiers des charges précis.

Ces cahiers des charges fixent un temps minimum de pâture sur l'année et une production locale des fourrages (récolte d'une partie du foin dans une zone déterminée). Ceci oblige les agriculteurs à disposer de surfaces suffisantes pour faire pâturer les troupeaux à la fois en fond de vallée en intersaison et en alpage l'été.

Le tableau et la carte ci-contre permettent de bien comprendre l'importance des AOP fromagères pour les territoires mais aussi les enjeux en terme d'autonomie fourragère pour les exploitations (les cahiers des charges fixent un nombre minimum de journées de pâture selon la nature des AOP).

Type d'AOP	Durée minimum de pâture sur l'année (source INAO)
 Abondance	150 jours
 Reblochon	150 jours
 Chevrotin	150 jours
 Tome des Bauges	120 jours
 Beaufort	75% de l'alimentation proviennent de la zone d'appellation (pâture et foin)



C. Le dynamisme économique des filières et l'impact local

Les filières de qualité constituent le socle de l'économie des activités agricoles des territoires des Savoie (environ 300 ateliers fromagers en alpage). Le chiffre d'affaires généré est de plus de **170 millions d'euros par an**. Par ailleurs, **plus de 3000 emplois permanents** (agriculteurs et transformateurs) sont générés par cette activité non délocalisable.

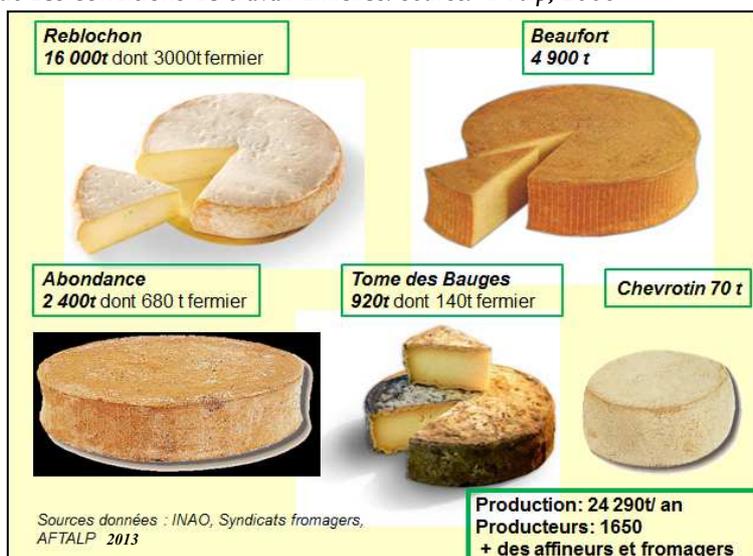
L'activité agricole nécessite des investissements et du matériel souvent issus des entreprises du territoire. Le dynamisme agricole permet donc de créer de la richesse économique sur le territoire lui-même. Les investissements sur ces filières sont 2,5 fois plus élevés qu'ailleurs en France, du fait des conditions de travail difficiles. *Source: AFTalp, 2000*

Les productions de qualité des Savoie génèrent plus d'emplois que d'autres filières fromagères pour la même production de lait :

	Lait France	AOP des Savoie
Nombre d'emplois pour 100 000 kg de lait	0.96	1.56

Source: AFTalp et Suaci, 2000

Par ailleurs les 5 AOP fromagères sont commercialisées à la fois de manière directe (plus de **700 éleveurs pratiquent la vente directe**) auprès des touristes mais aussi via des circuits longs de commercialisation (grandes surfaces, export...) dans toute la France et au-delà. (Agreste 2012)



2. Des enjeux agricoles multiples

Les enjeux agricoles sont nombreux. Cependant certains sont spécifiques aux zones d'altitude et à l'activité pastorale. 3 thématiques permettent de regrouper les principaux enjeux liés à l'activité sur les zones d'altitude.

ECONOMIE DES EXPLOITATIONS

Production en zone de handicap naturel

→ **Les conditions pédoclimatiques difficiles** sont un frein au développement agricole et nécessitent une adaptation via des investissements souvent lourds en terme de matériel, bâtiments....

Production de qualité et reconnaissance des produits

→ **La reconnaissance de la qualité des produits** via les 5 AOP permet une plus value économique et une renommée des produits, ce qui est un facteur important pour le développement agricole.

Multifonctionnalité de l'agriculture

→ **La multifonctionnalité de l'agriculture** est liée aux différents rôles attribués à cette activité : « entretien de l'espace, préservation d'une biodiversité spécifique, transmission de savoir-faire ». Il s'agit d'un enjeu fort puisqu'elle permet de ne pas résumer l'agriculture à son seul objectif de production.

FONCIER

Outil de travail

→ **La complémentarité des surfaces de vallée et d'alpage permet une optimisation des ressources fourragères au sein des exploitations agricoles** pour le troupeau. Cette gestion du foncier nécessite des accords avec de nombreux propriétaires (des privés et des collectivités territoriales) pour disposer d'une surface suffisante de pâtures et de prés de fauche. Ce foncier doit être équipé et aménagé afin d'optimiser l'activité agricole (réseaux, accès...).

Autonomie fourragère

→ Les agriculteurs doivent pouvoir disposer de surfaces suffisantes aussi bien en fond de vallée qu'en alpage pour atteindre le niveau d'autonomie fourragère exigée dans les cahiers des charges (l'achat de foin en dehors des zones d'appellation est limité).

Pression foncière

→ **Le développement touristique engendre une pression foncière très importante** qui rend parfois l'achat ou la location de terre impossible. Ceci met en péril le fonctionnement et l'économie des exploitations.

ALPAGE

De l'herbe en quantité

→ **Les agriculteurs ont besoin d'une ressource fourragère en quantité suffisante** sur l'ensemble des terrains qu'ils exploitent. Cette quantité d'herbe est directement liée à la production de lait et donc à la transformation fromagère qui en résulte.

De l'herbe en qualité

→ **Les agriculteurs ont besoin d'une ressource fourragère de bonne qualité et diversifiée sur le territoire.** La qualité du fourrage et des surfaces pâturées par le troupeau permet par exemple de donner les propriétés organoleptiques caractéristiques des AOP des Savoie.

Une diversité des milieux : mouvement des troupeaux

→ **La diversité des milieux pâturés et fauchés est indispensable pour la conduite des troupeaux.** Ainsi, les espaces pastoraux doivent posséder à la fois une flore diversifiée mais aussi une diversité de stades de végétation, permettant de conduire le troupeaux sur les alpages selon la pousse de l'herbe.

3. L'activité agricole : de nombreux interlocuteurs sur les territoires

L'activité agricole s'organise collectivement à différentes échelles territoriales : du groupement local aux structures institutionnelles départementales et nationales. Il est important de savoir identifier les bons interlocuteurs.

Il est primordial à l'échelon local d'identifier la présence ou non de regroupements d'agriculteurs. Ainsi, un travail de coopération sera plus simple à mener si un dialogue peut s'instaurer avec un représentant de collectif plutôt qu'avec des acteurs indépendants.

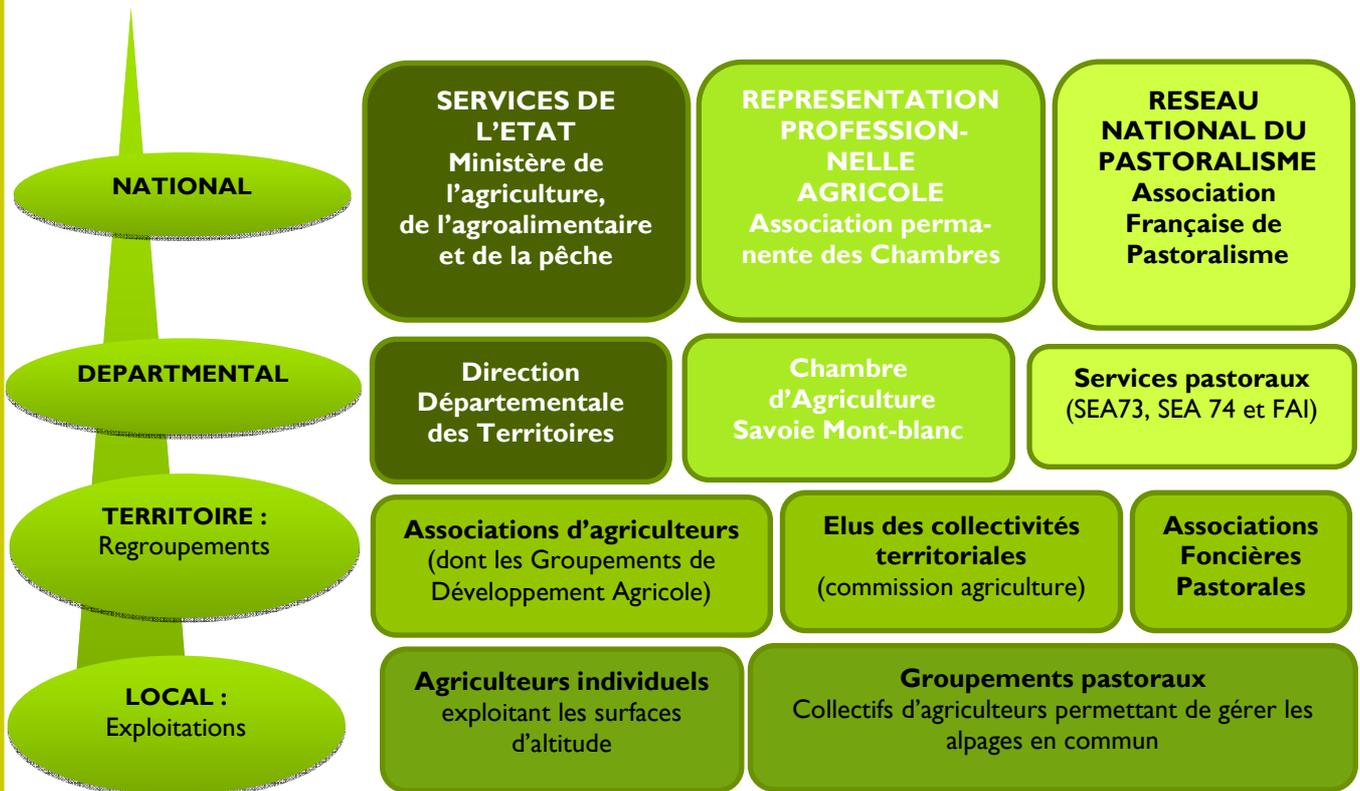


Photo Suaci

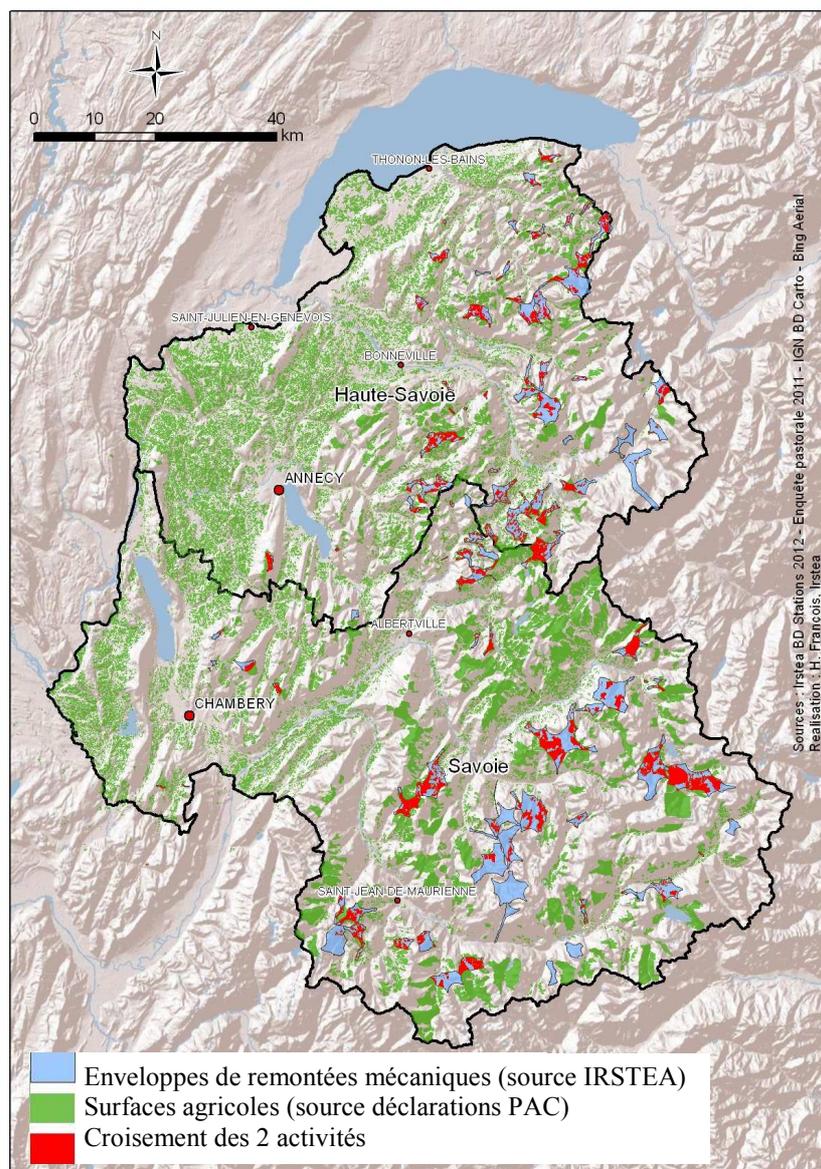
C. Les espaces d'altitude : un lieu de travail partagé par les deux activités

1. Deux activités qui cohabitent sur un même espace

La carte ci-dessous représente les enveloppes des remontées mécaniques des domaines skiables (en bleu) et l'activité agricole (en vert). Les zones rouge correspondent aux espaces où les deux activités sont présentes sur les mêmes zones d'altitude. Ceci traduit donc une double utilisation à la fois de l'espace mais aussi des ressources par les deux acteurs.

Par ailleurs, toutes les grandes vallées de production fromagère et quasiment tous les domaines skiables sont des zones où les deux activités sont présentes simultanément.

Il est donc intéressant de voir comment ces deux acteurs interagissent actuellement, et comment aller vers une coopération entre les deux activités.



Données cartographiques

Cette carte représente :

- **les surfaces des enveloppes de remontées mécaniques** (données issues d'un travail d'IRSTEA, Atlas des stations de ski, 2012) et non les surfaces de domaines skiables au sens strict.
- **les surfaces agricoles issues des déclarations PAC** (Registre parcellaire graphique).

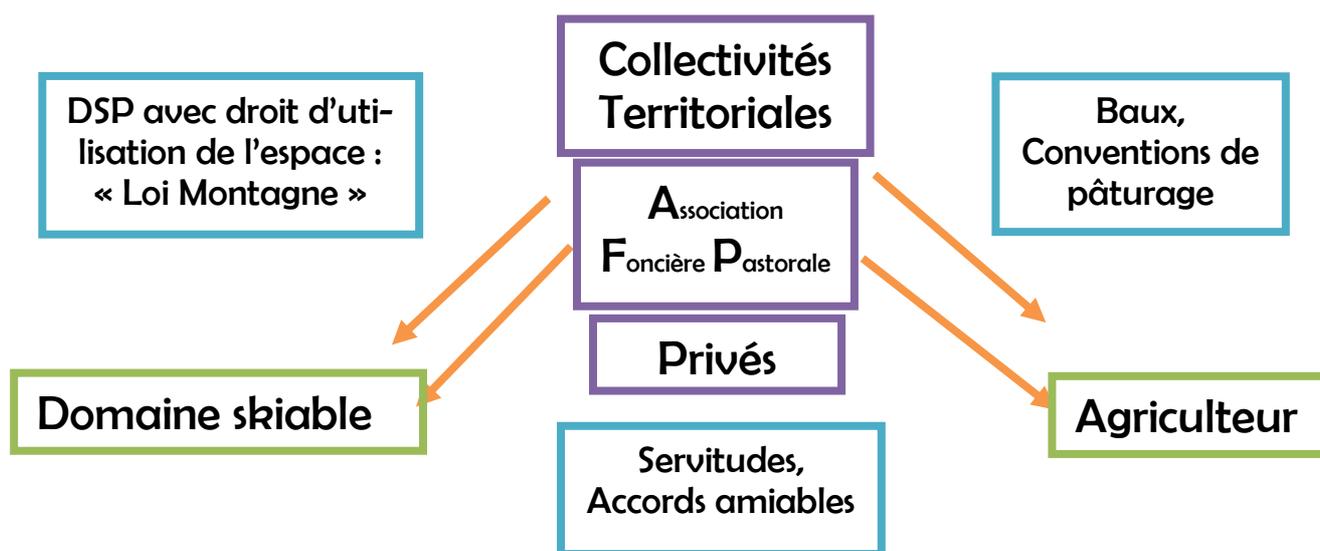
2. Une dépendance des deux activités à la propriété foncière

Les 4 points à connaître sur la propriété foncière et le lien avec les deux activités :

- Les deux activités sont rarement propriétaires du foncier qu'elles exploitent. Ainsi, les domaines skiabiles et les exploitants agricoles doivent composer avec d'autres acteurs du territoire qui leur mettent à disposition le foncier. Des engagements contractuels ont donc lieu.
- Une même parcelle peut être louée simultanément aux deux activités : elles seront ainsi toutes deux légitimes pour l'exercice de leurs activités au regard des conventions signées.
- Les délégations de service public ne donnent aucunement le droit au domaine skiabie de signer un bail avec un agriculteur.
- Un propriétaire foncier doit s'assurer de la cohérence des différentes servitudes, conventions et baux qu'il signe, pour ne pas provoquer de situations conflictuelles entre les exploitants de mêmes surfaces.



Schéma de la mise à disposition du foncier et des principaux engagements entre les acteurs sur le territoire



LEGENDE

Propriétaire

Utilisa-

Type de mise à disposition

→ Action de mise à disposition du foncier

Une parcelle utilisée par un DS et un agriculteur peut être la propriété d'un individu ou d'une collectivité et engendre la mise en place de conventionnements ou non entre les parties pour son exploitation.

3. Deux activités qui s'appuient sur les mêmes ressources « Herbe et Eau »

A. La ressource en eau

L'utilisation de la ressource :

- **Les agriculteurs** ont besoin de réseaux d'eau performants pour un abreuvement des troupeaux sur l'ensemble des alpages mais aussi pour les activités humaines dans ces zones d'altitude (vie quotidienne, chalet de traite...).
- **Les domaines skiables** ont des besoins en eau importants pour permettre la production de neige de culture. Cette production de neige de culture est aujourd'hui indispensable pour sécuriser l'enneigement et garantir l'ouverture des domaines skiables dès décembre.

Le captage de l'eau :

- **Les domaines skiables** utilisent l'eau en hiver pour la production de neige de culture mais ils la captent pour la stocker dans des retenues d'altitude à la période de fonte mais aussi en captant directement des sources.
- **Les agriculteurs utilisent** l'eau en période estivale lorsqu'ils sont en alpage. Ils captent l'eau de pluie dans de grands impluvium, ils captent des sources ou ils stockent l'eau à la période de la fonte.



Photo DSF (Axiuba)

B. La ressource herbagère



Photo DSF (Axiuba)

L'herbe est le support de l'activité de ski en maintenant le manteau neigeux

L'herbe est la base de l'alimentation du troupeau en alpage



Photo SEA74

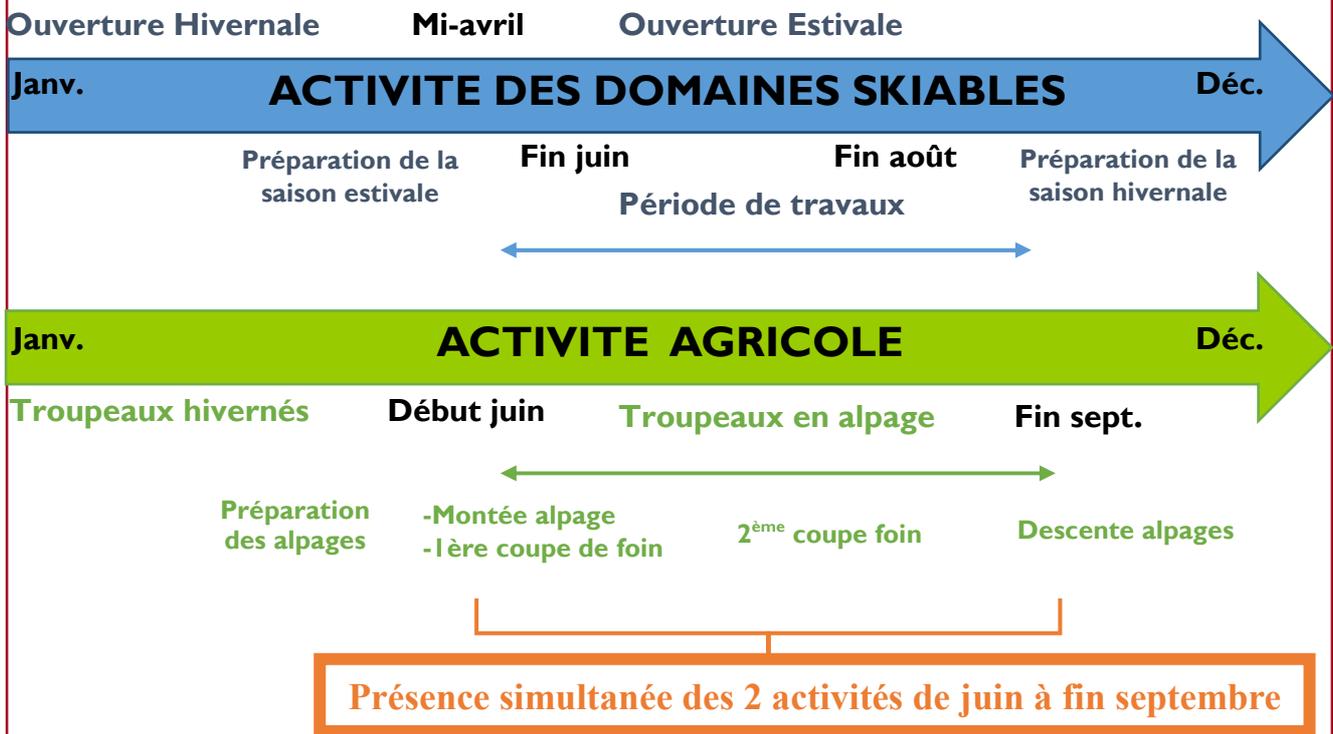
C. Les sols : des milieux fragiles

Les sols des zones d'altitude sont très diversifiés et particulièrement fragiles du fait de leur caractéristique (forte pente, sol peu épais, risque d'érosions, diversité de nature de la roche mère...). Le couvert végétal présent est adapté aux conditions pédoclimatiques difficiles de ces milieux (enneigement, vent, humidité, gel...). La couche de terre végétale est donc très fine et permet l'enracinement de la végétation dans ces conditions. Ceci induit une diversité floristique remarquable mais très sensible aux changements et perturbations du milieu. **Sa reconstitution est délicate et parfois impossible.**

Ce substrat très fragile est donc le support d'un couvert végétal spécifique qui est un élément important de l'activité pastorale.

4. Une utilisation parfois simultanée des espaces d'altitude

Les domaines skiables et les agriculteurs utilisent en partie les mêmes espaces, les mêmes ressources et dépendent des mêmes propriétaires fonciers. De plus, selon leur calendrier de travail, ils sont présents parfois simultanément aux mêmes périodes de l'année sur le territoire.



5. Conflit d'usage, cohabitation ou coopération ?

L'ensemble de la partie I de ce guide permet donc de présenter les deux activités économiques mais surtout de mettre en évidence un partage et un multi-usage du même espace et des mêmes ressources. Ce constat peut conduire à trois situations sur le terrain selon les relations entre les deux professions localement :



Pour travailler dans une optique de coopération, il est proposé aux gestionnaires de domaines skiables et aux collectifs agricoles d'organiser localement :

- **Des rencontres pour mieux se connaître et réfléchir collectivement à des projets**
=> **Partie 2 du guide**
- **Une réflexion commune sur des projets partagés**
=> **Partie 3 du guide**

Les deux parties suivantes du guide pratique s'appuient sur **une démarche volontaire** des deux professions à travailler ensemble pour **limiter les contraintes et développer des complémentarités**.

PARTIE 2



Itinéraire méthodologique pour la mise en place d'une concertation entre agriculteurs et gestionnaires de domaines skiables



Avec le soutien financier :



Itinéraire méthodologique

Mise en place d'une concertation* entre agriculteurs et gestionnaires de domaines skiables

D'une bonne interconnaissance à un partenariat durable: Une logique partenariale dans un cadre non réglementaire

Ce guide méthodologique est écrit à l'attention des acteurs de terrain qui souhaitent initier une démarche de concertation sur leur territoire entre les agriculteurs et les gestionnaires de domaines skiables. Ce guide propose un cadre général et non une méthode clé en main. Ce cadre méthodologique se compose de trois grands volets permettant de conduire une concertation pour passer d'une bonne interconnaissance à un partenariat durable entre les deux acteurs. Le guide comporte aussi des propositions d'outils d'animation pour conduire les réunions collectives, cependant chacun peut aussi adapter la méthode pour se l'appropriier localement en innovant sur les outils et étapes proposés.

Les 3 volets de la démarche de concertation

La mise en place d'une démarche de concertation entre agriculteurs et gestionnaires de domaines skiables peut se décliner selon trois cas qui sont :

- **Volet 1 : Bien se connaître**
- **Volet 2 : Raisonner en commun des projets**
- **Volet 3 : Pour aller vers un partenariat plus prononcé** avec la réflexion autour de grandes thématiques.

Le schéma suivant présente les 3 volets de manière détaillée. Ces trois volets ne sont pas des étapes à suivre impérativement. Cependant, il existe une logique, le volet 2 étant d'autant plus simple à conduire si le volet 1 a été réalisé.

Volet 1 : Bien se connaître pour vivre ensemble au quotidien

Pour permettre l'installation de bonnes relations au quotidien entre les deux activités, le premier volet propose de **mettre en place des rencontres afin de mieux se connaître**. Ces rencontres collectives permettent de créer le contact entre les participants, mais aussi de formaliser un document de référence permettant une meilleure connaissance entre le gestionnaire du domaine skiable et les agriculteurs présents sur le même territoire.

Volet 2 : Raisonner ensemble des projets pour li- miter les contraintes et développer des complémentarités

Lors de la conduite d'un projet dit « structurant », risquant d'impacter l'autre activité, il est proposé de conduire ce volet qui **permet de réfléchir collectivement des contraintes potentielles** et de voir dans quelle mesure elles peuvent être limitées.

De plus, la réalisation de ce type de projet est l'occasion de développer des complémentarités entre les deux activités.

Volet 3 : Pour aller plus loin dans le partenariat

Lorsque les relations entre les deux activités sont pérennes, il peut être intéressant **d'appuyer le partenariat pour réfléchir en commun à un projet local**, qui permet d'aborder d'autres sujets comme l'emploi des saisonniers ou la mutualisation des équipements. Ainsi, le fait de travailler collectivement sur cette thématique amène les deux parties à obtenir une plus value collective sur le territoire. Ce volet est l'occasion pour les deux activités de développer des projets innovants en lien direct avec les besoins de leur territoire.

*** La concertation en 2 mots :**

- La concertation vise autour de travaux collectifs à adapter les décisions aux besoins de l'ensemble des acteurs en tentant ainsi, d'ajuster les attentes de chacun. Ceci permet de structurer de nouvelles relations entre acteurs grâce à une bonne connaissance de chaque participant présent, de leur attente pour réfléchir à un projet collectif et cohérent ensemble.

Sommaire Partie 2

Volet 1 : Bien se connaître pour vivre ensemble au quotidien

- 1.1 Présenter globalement la nature de l'activité agricole et du domaine skiable
- 1.2 Se connaître concrètement sur le territoire
 - I. Lister les coordonnées de chaque participant
 - II. Localiser les activités et les équipements sur une carte
 - III. Représenter l'organisation des activités au cours de l'année
- 1.3 Identifier les enjeux et les attentes de chacun
- 1.4 Réfléchir à la pérennité de l'échange

Volet 2 : Raisonner en commun des projets pour limiter les contraintes et développer des complémentarités

- 2.1 Présentation précise du projet par le maître d'ouvrage
- 2.2 Expression de chaque acteur vis-à-vis des contraintes potentielles pour son activité
 - I. Les questions permettant de définir la fonctionnalité d'une parcelle agricole
 - II. Les questions permettant de définir la fonctionnalité d'une parcelle pour le domaine skiable
- 2.3 Réflexion collective pour minimiser la contrainte
 - I. Évaluer collectivement l'ensemble des pertes potentiellement occasionnées
 - II. Réfléchir à une solution collective pour minimiser les contraintes
- 2.4 Optimiser les bénéfices du projet
- 2.5 Formalisation des résultats

Volet 3 : Pour aller plus loin dans le partenariat

- 3.1 Une envie de travailler ensemble mais sur quelle(s) thématique(s)?
- 3.2 Suggestion de thématiques



Volet 1 : Bien se connaître pour vivre ensemble au quotidien



Mettre en place **une visite de terrain** peut permettre de créer le premier lien et d'insérer de la convivialité !

Pour l'animation

- Veiller à la participation des éleveurs
- Amener les participants à présenter clairement leurs activités
- Rédiger le document de référence et s'assurer de sa diffusion au sein de chaque profession localement
- Être force de proposition pour la pérennité de la démarche
- S'assurer comme tout animateur de la **bonne répartition du temps de parole de chacun**
- Capacité de retranscrire l'ensemble des explications fournies et, si besoin, reformuler **pour assurer une compréhension unanime**

Définitions

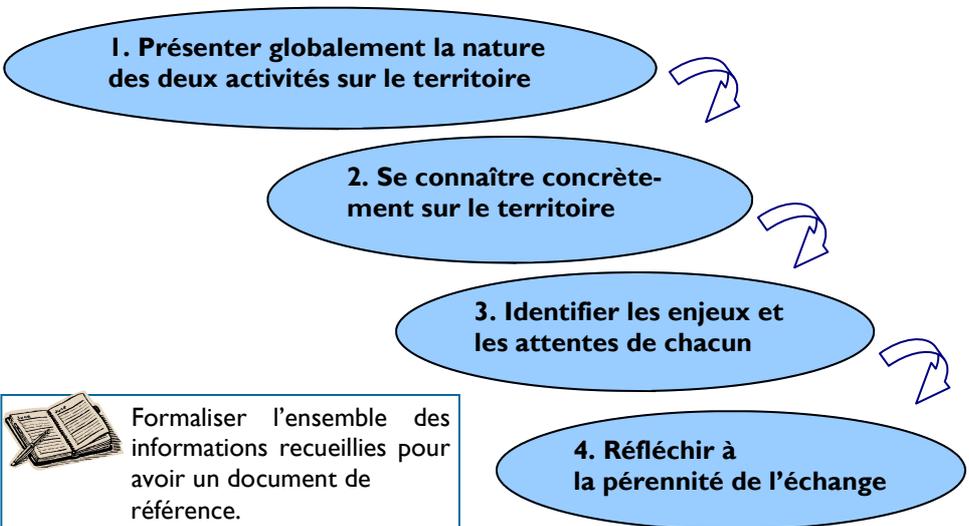
AFP : Association Foncière Pastorale
CA : Chambre d'Agriculture
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
GDA: Groupement de Développement Agricole
SP : Services Pastoraux (Société d'Economie Alpestre 73 et 74, Fédération des Alpes de l'Isère)

Mise en place d'une ou plusieurs rencontres entre les acteurs agricoles et les gestionnaires du domaine skiable

Le but de ces rencontres est d'apporter des informations concrètes et précises permettant à chaque acteur de :

- **Mieux connaître les autres acteurs et leurs activités**
- **Évoquer les attentes de chacun**
- **Instaurer des règles de vie et de fonctionnement communes**
- **Évoquer les aménagements légers à venir ou qui sont réalisés régulièrement**

Ce volet se décline en 4 étapes qui sont schématisées ci-dessous :



- **Échelle de concertation** : le territoire du domaine skiable
- **Lieu de rencontre** : locaux neutres (collectivité territoriale)
- Mettre en place des rencontres conviviales **adaptées aux horaires** de chaque activité.

Qui participe ?

- Tout l'enjeu est de favoriser les démarches collectives!
- Le gestionnaire du domaine skiable et son chef des pistes et/ou remontées mécaniques
 - L'ensemble des éleveurs utilisateurs du territoire du domaine
 - Le(s) représentant(s) des structures collectives agricoles (GDA, CA, SP)
 - Le(s) représentant(s) des collectivités concernées par le domaine
 - Le représentant du regroupement des propriétaires fonciers si nécessaire

Qui anime les réunions ?

L'animateur doit être **neutre et légitime** auprès des deux professions. Ainsi, **les collectivités ont toute leur place** pour être initiateur et animateur de ces réunions. Par conséquent, c'est à elles de décider qui peut animer ces rencontres au regard des **compétences en interne de la collectivité ou via un prestataire extérieur** (CA, SEA...).

1.1 Présenter globalement la nature de l'activité agricole et les modalités de gestion du domaine skiable

La première étape du volet I consiste en une présentation générale des deux activités sur le territoire du domaine skiable. Ainsi, il est proposé qu'un acteur référent pour chaque activité **présente globalement les grandes lignes de fonctionnement de l'activité agricole et du domaine skiable** (le directeur du domaine et un président de groupement pastoral par exemple).

Cette présentation doit être **claire et concise** en détaillant par exemple pour :

- L'agriculture : les systèmes d'élevages en place, la nature des productions, les particularités d'organisation propres au territoire...
- Le domaine skiable : le volume d'activité, l'organigramme, les spécificités de fonctionnement...

Cette présentation ne doit **pas prendre plus de 10 minutes par acteur**.

Un tour de table par la suite permet de compléter cette présentation et d'initier le premier contact pour une identification de « qui est qui ».



La démarche proposée est basée sur la **bonne volonté de chaque acteur**, il est indispensable que **chacun soit transparent vis-à-vis des autres participants**.
Les chiffres transmis lors de la présentation de l'activité doivent être **précis** (nombre d'UGB/ha d'alpage, localisation des équipements...)

1.2 Se connaître concrètement sur le territoire

Cette deuxième étape de la rencontre doit permettre de connaître chaque acteur mais aussi le fonctionnement de son système et l'utilisation qu'il fait de l'espace du domaine skiable. **Chaque acteur (et non pas un représentant comme dans l'étape précédente)** présente précisément son activité sur le territoire du domaine skiable avec le fonctionnement propre de son système et les caractéristiques spécifiques.

Pour les agriculteurs, chacun peut ainsi indiquer le nombre de bêtes, les productions qui en découlent (traite en alpage, transformation, collecte du lait...) mais aussi les éventuelles nuisances à prévenir et les types d'aménagements qui seront nécessaires sur les espaces utilisés.

C'est ainsi l'occasion pour le chef des pistes et ou des remontées mécaniques de mieux présenter le fonctionnement des installations et leurs enjeux concrets sur le terrain en termes de fonctionnement, entretien et aménagements réalisés régulièrement sur l'année.

Le niveau de précision de l'information attendu doit être fixé en amont par l'animateur. Cependant, cette description des activités et des acteurs doit permettre de répondre à 3 objectifs :

- ⇒ **Recueillir l'ensemble des contacts des acteurs**
- ⇒ **Identifier sur une carte les activités de chaque acteur**
- ⇒ **Connaître les grandes logiques de fonctionnement des activités sur le territoire et leurs organisations respectives dans le temps**

I. Lister les coordonnées de chaque participant

Cette première étape vise à collecter **les informations permettant de connaître l'ensemble des participants** à la réunion. Les données à recueillir sont :

- La fonction
- Le nom et prénom
- Les coordonnées téléphoniques
- Les coordonnées postales
- L'adresse email

Cette collecte d'informations permet de constituer une fiche contact récapitulant les des coordonnées de :

- L'ensemble des Agriculteurs exploitant le domaine skiable
- Le Représentant agricole des collectifs et organismes présents
- Le Directeur du domaine skiable
- Le Chef des pistes
- Le Chef des remontées
- L'Élu en charge de l'agriculture de la collectivité territoriale
- Le Technicien agricole en charge du secteur (si nécessaire)

La fiche contact peut être complétée ou adaptée selon les besoins locaux. Elle doit être mise en forme par l'animateur et communiquée à l'ensemble des participants pour avoir une base commune de connaissances et ainsi faciliter les rencontres futures. Elle doit identifier clairement les décideurs.

 **Bien identifier les Interlocuteurs responsables agricoles et du domaine skiable** qui seront les interlocuteurs privilégiés du groupe de professionnels pour dépasser les intérêts individuels et favoriser le collectif.

II. Localiser les activités et les équipements sur une carte

Après avoir identifié et formalisé les informations relatives à chaque participant (fiche contact), il est important de **localiser collectivement, sur une carte du territoire, les activités de chaque acteur ainsi que les équipements clés ou structurants de chaque activité.**

Pour ce faire, il est proposé d'utiliser un fond cartographique IGN ou une photo aérienne au 1/25 000. Ce support pourra être projeté: ainsi chaque acteur dessinera sa zone d'activité et indiquera la position des équipements indispensables à son système.

Suggestion d'éléments à situer sur la carte:

Pour le domaine skiable :

- Identification précise de son périmètre
- Localisation des éléments essentiels (réseaux neige de culture, locaux de stockage, pistes d'accès, retenues, remontées mécaniques, systèmes de déclenchement préventif des avalanches...)
- Présentation de l'organisation des activités

Pour l'agriculture :

- Délimitation des quartiers d'alpage et des zones de fauche
- Localisation des points d'eau, chalets d'alpage, plateformes de traite....
- Présentation de l'organisation et de la conduite du troupeau entre les quartiers d'alpage.



Exemple de fond de carte: secteur de Flaine (googlemap.fr)

III. Représenter l'organisation des activités au cours de l'année

Cette dernière étape permettant de mieux se connaître, a pour but d'identifier l'organisation des différentes activités sur le territoire au cours d'une année. Chaque acteur sera amené à présenter **les dates clés de son système**.

Pour l'agriculture :

- Les dates de montée et descente d'alpage
- Les principales dates pour l'organisation sur l'alpage (montée et descente des quartiers hauts...)
- Les dates de fauche
- Les périodes de préparation de l'alpage (installation et désinstallation des clôtures)

Pour le domaine :

- Les dates d'ouverture et fermeture hivernale et estivale
- Les dates des opérations de maintenance
- Les périodes de « gros travaux »
- Les périodes de congés



Il est proposé d'utiliser le support **d'un calendrier** sur lequel seront référencées à la fois les dates clés du domaine skiable mais aussi celles des exploitations.



Nous sommes dans le cas où l'on cherche à mieux vivre au quotidien, les aménagements légers doivent être évoqués !

Pour les deux activités : préciser les périodes propices aux rencontres collectives et aux visites de terrain (printemps, automne).

1.3 Identifier les enjeux et les attentes de chacun

Dans un processus de concertation, il est indispensable que chaque participant puisse exprimer librement son point de vue, ses attentes et ses craintes. Cette deuxième étape propose de **faire un tour de table** pour que chacun expose sa pensée au regard des informations portées à sa connaissance lors de l'étape précédente. C'est ainsi l'occasion d'évoquer les points clés et enjeux de chaque activité sur le territoire du domaine skiable.

Exemple :

Pour l'agriculture : l'enjeu des points d'eau peut être primordial.

Pour le domaine : l'entretien estival des remontées est un élément clé du fonctionnement du domaine skiable.

C'est l'occasion ici pour le domaine skiable d'évoquer l'organisation des travaux courants et de fixer des règles de fonctionnement communes !

1.4 Réfléchir à la pérennité de l'échange

Chaque étape doit être formalisée dans un document de référence qui compilera toutes les informations permettant aux deux activités de mieux se connaître et travailler ensemble au quotidien.

Mais bien se connaître, c'est aussi **faire perdurer et évoluer le document de référence pour le mettre à jour régulièrement** et qu'il soit le socle de connaissances communes à tous les acteurs. C'est un document que tous les acteurs doivent pouvoir s'approprier et diffuser en interne dans les structures concernées (domaine skiable par exemple).

2 étapes importantes pour se donner un cadre de concertation qui soit collectif et permanent :

- **Faire vivre le document de référence** en le mettant à jour régulièrement, voire en l'enrichissant de nouvelles données.
- **Mettre en place une réunion une ou deux fois par an** (automne et printemps) entre les deux activités qui aura pour but de :
 - ⇒ Faire un point d'étape sur la saison passée (les problèmes rencontrés, les points positifs...)
 - ⇒ Préparer la saison à venir (discuter des aménagements légers prévus, des activités mises en place...)
 - ⇒ Possibilité de réfléchir à des projets communs (volet 3)



*Si un aménagement lourd est prévu (voir volet 2), envisager de fixer une date pour une réunion afin de voir comment limiter les impacts au maximum **au moins 6 mois avant le début des travaux.***

Volet 2 : Raisonner en commun des projets pour limiter les contraintes et développer des complémentarités

Se rencontrer lorsqu'un des deux acteurs souhaite conduire un projet

Lorsque qu'un projet peut impacter l'autre activité, il est important de voir collectivement quelle est la nature de la contrainte occasionnée et comment faire pour minimiser cette contrainte.

Par ailleurs, la conduite d'un projet par l'une ou l'autre des deux activités **peut permettre la mise en place d'un bénéfice commun.**

Par exemple, l'installation d'un réseau d'enneigeurs par le domaine skiable peut être impactant pour l'activité agricole (c'est ce qu'il faut caractériser en premier) mais c'est aussi l'occasion de réfléchir collectivement à l'installation de robinets ou d'un réseau parallèle pour les alpagistes du secteur impacté.

Ce volet 2 a donc pour but de présenter une démarche d'analyse des contraintes potentielles (voir schéma ci-dessous) mais aussi de réfléchir à des solutions apportant un bénéfice réciproque aux deux activités. Cette démarche s'appuie sur **l'utilisation des fiches techniques** qui se trouvent dans la partie 3 du guide pratique.

 Nous sommes dans le cas d'aménagements lourds qui nécessitent un raisonnement de la contrainte au moins **6 mois avant le début du projet !**

1. Présentation précise du projet

2. Expression de chaque acteur vis-à-vis des contraintes potentielles pour son activité

3. Réflexion collective pour minimiser les contraintes

4. Optimiser les bénéfices du projet

5. Formaliser les résultats



Il peut être pertinent de prendre le temps de **faire le volet 1 avant le 2** car la connaissance réciproque et précise des deux activités spécifiquement sur le territoire peut permettre de raisonner plus simplement la contrainte via l'outil cartographique par exemple.

Qui initie ce volet ? Celui qui a un projet

Qui participe ?

- Le domaine skiable
- Le(s) éleveur(s) du domaine impacté(s)
- Le(s) représentant(s) des structures collectives agricoles (GDA, CA, SP)
- Autres partenaires : à adapter selon le cas
- animateur (collectivités ou extérieur) si situation conflictuelle forte

Une confidentialité des échanges ? Si certains participants le souhaitent, l'animateur peut proposer la confidentialité des échanges afin de faciliter le dialogue

2.1 Présentation précise du projet par le maître d'ouvrage

En début de réunion, le porteur de projet, qui a invité les autres acteurs, doit faire une présentation précise du projet. Cette présentation permet à **tous les participants de connaître le projet prévu**. Il est important de mentionner que cette première étape est une partie informative et non de débat.

Lors de cette étape, le maître d'ouvrage ou porteur de projet, doit être en mesure de fournir des informations suffisamment précises, pour que chaque acteur autour de la table comprenne bien les tenants et aboutissants de ce projet. Ainsi, le maître d'ouvrage doit pouvoir indiquer au minimum les éléments suivants pour présenter le projet :



Une présentation claire, précise et complète du projet facilitera la réflexion pour les étapes suivantes et pourra limiter les tensions et incompréhensions de certains participants.

- **Localisation précise** du projet sur une carte. La carte réalisée dans le Volet I peut être mobilisée à nouveau
- **Dimensionnement** en terme de consommation de surface (permanente ou temporaire seulement lors de travaux)
- **Échéancier du projet** avec la planification des procédures réglementaires à venir, des dates de démarrage et des grandes phases de travaux.
- **Identification précise** du maître d'œuvre s'il est connu
- **Évoquer les points de flottement ou d'imprécision**

A la suite de cette présentation, il est important que chacun puisse poser l'ensemble des questions qui lui semblent importantes afin de bien s'imprégner du projet. Ceci peut se faire sous la forme d'un tour de table ou un échange question/réponse.

2.2 Expression de chaque acteur vis-à-vis des contraintes potentielles pour son activité

Une fois le projet présenté clairement par le maître d'ouvrage et la vision globale du projet bien appropriée par tous les participants, il est important que chacun puisse voir quels sont les **impacts potentiels du projet sur son activité**.

Ainsi, le raisonnement des impacts se fait à la fois pour l'activité agricole et pour celle du domaine skiable. Notons que pour deux projets similaires, les contraintes occasionnées pourront être très différentes selon la **fonctionnalité de la parcelle impactée**.

Point important : une parcelle impactée peut être un ensemble de différentes parcelles cadastrales.

Pour raisonner de manière collective l'impact d'un projet sur une zone donnée, il est donc important de procéder selon les étapes suivantes :

- **Analyser la fonctionnalité de la parcelle**
- **Analyser les engagements sur la parcelle concernée**
- **Les acteurs impactés doivent exprimer leur vision des contraintes potentielles**



Photo DSF

Pour conduire cette réflexion collective, il est proposé une liste de questions qui peuvent permettre de définir la fonctionnalité de la parcelle au regard de chaque activité.



Cette partie de la démarche peut être la plus conflictuelle, elle nécessite une **attitude diplomatique des deux parties!**

I. Les questions permettant de définir la fonctionnalité d'une parcelle agricole

Cette liste est à adapter au regard des spécificités de chaque territoire

- **La gestion**

Comment est gérée cette parcelle (collectivement ou individuellement) ?

- **Type d'élevage**

Quel type d'élevage est présent sur cette zone (bovin, ovin, caprin...) ?
Quel est l'effectif et donc le chargement (nombre d'animaux à l'hectare) sur cette parcelle?

- **Fonction**

Quelle est l'importance de cette parcelle dans le système d'exploitation ?
Quelle est la fonction de la parcelle ?
Quel est son mode d'exploitation: fauche, pâture, mixte?
Est-ce une parcelle utilisée de manière précoce ou tardive dans la saison ?

- **L'organisation**

Comment sont organisés les parcs et quel type de mise en défens (clôtures permanentes ou mobiles) ?
Cette zone possède-t-elle une plateforme de traite, un chalet d'alpage ?

- **La gestion de l'eau**

Est-ce qu'il existe des points d'eau sur cette parcelle ? Si non, où sont situés les points d'abreuvement les plus proches ?
Cette parcelle permet-elle le passage du réseau d'eau d'une zone à l'autre de l'alpage ?

- **La circulation du troupeau**

Comment est organisée l'accessibilité à cette parcelle?
Cette parcelle est-elle un passage obligé pour l'accès à l'eau ou à une autre zone de l'alpage ?

- **Engagements**

Cette parcelle est-elle enregistrée dans des contractualisations avec l'UE (Mesure Agri-Environnementale) ?
Si oui, pour combien de temps ?

Y a-t-il une convention sur cette parcelle avec un propriétaire (individuel ou communal comme une convention pluriannuelle de pâturage) ?
Si oui, quels engagements ?

On visera à **identifier clairement** pour les deux activités **la fonctionnalité** de la parcelle concernée

Info : Les engagements

Toute personne qui a un engagement contractuel sur une surface et qui ne peut accéder à cette zone peut être dans une situation périlleuse à la fois en terme économique, technique mais aussi pénal.

A titre d'exemple :

Un agriculteur qui a contractualisé avec l'Union Européenne une Mesure Agri-Environnementale (MAE) sur une parcelle ne peut pas rompre ses engagements (retournement de la parcelle par exemple) au risque de devoir rembourser les aides perçues.



II. Les questions permettant de définir la fonctionnalité d'une parcelle pour le domaine

Cette liste est à adapter au regard des spécificités de chaque territoire

• Fonctions

Cette parcelle est-elle:

- Une piste aménagée pour le ski ?
- Une voie d'accès?
- Les deux à la fois?
- Une aire de stockage de matériel?
- Autre...?

Quels sont les équipements permanents de sécurité pour la pratique du ski (potences supports de filets par exemple)?



On visera à **identifier clairement** pour les deux activités **la fonctionnalité** de la parcelle concernée

• Réseaux

Cette parcelle a-t-elle une utilisation industrielle?

Si oui, de quoi dispose-t-elle?

- ⇒ Réseaux d'enneigeurs
- ⇒ Réseaux d'électricité
- ⇒ Réseaux de fibres optiques

• Engagements

Cette parcelle est-elle sous servitude avec un propriétaire privé?

Quel est le statut juridique de la parcelle?

Info : Les engagements

Toute personne qui a un engagement contractuel sur une surface et qui ne peut accéder à cette zone peut être dans une situation délicate à la fois en terme économique, technique mais aussi pénal.

A titre d'exemple :

Les domaines skiables au travers de leur délégation de service public signée avec les collectivités ont **des engagements à respecter en terme d'aménagement des espaces mais aussi pour l'ouverture de certaines parties du domaine en période estivale**. Pour eux c'est aussi une **obligation de réaliser des actions de maintenance des équipements en période estivale**.



Faire un relevé par écrit de l'ensemble des contraintes évoquées par les deux professions.



Photo DSF (Axiuba)

2.3. Réflexion collective pour minimiser la contrainte

Une fois que chaque acteur a bien identifié la fonctionnalité et donc les contraintes potentielles sur la parcelle, il est important de raisonner **collectivement pour voir comment ces contraintes peuvent être minimisées et à quelle phase du projet** (pendant la période de réalisation du projet ou après).

Pour ce faire, il peut être intéressant de raisonner en 2 étapes :

- **Évaluer collectivement l'ensemble des pertes occasionnées par le projet (voir schéma)**
- **Réfléchir à une solution collective pour minimiser les contraintes**

I. Évaluer collectivement l'ensemble des pertes potentiellement occasionnées

Exemple appliqué à l'activité agricole: cette évaluation doit se faire à **3 niveaux** comme sur le schéma suivant :



Formaliser l'ensemble des conclusions et les garder en mémoire. Il est important de décrire précisément le type d'impact engendré par le projet et ses conséquences.

Évaluation des pertes de surface dans la durée

Évaluation des pertes fourragères
(perte de surfaces temporaires)

Évaluation de la modification de la charge de travail et de l'organisation

Point clé pour l'activité agricole

Bien identifier les impacts potentiels à 3 échelles :

- **l'éleveur concerné**
- **les autres éleveurs du domaine** : modification de l'accessibilité ou de l'approvisionnement en eau par exemple
- **l'activité pastorale en général** : quels impacts pour le potentiel agricole de la zone ?

Si cette évaluation est impossible à conduire en interne, **faire appel à une structure extérieure** : CA, CER, Bureau d'études pour une évaluation économique précise.

II. Réfléchir à une solution collective pour minimiser les contraintes

Après une évaluation collective précise, il est temps de s'interroger sur les solutions à envisager pour minimiser les impacts identifiés précédemment.

Pour faciliter la réflexion sur les solutions envisageables, il peut être intéressant de se questionner sur :

- **Certains éléments du projet peuvent-ils être modifiés pour minimiser les contraintes** (localisation, date du projet, dimensionnement...)?
- **Quelles solutions techniques peuvent être mises en place et à quelle phase du projet** (pendant les travaux ou après) ?
- **Quelles compensations peuvent être mises en place pour maintenir le potentiel économique de la zone** (ouverture de nouvelles surfaces...)?

Pour répondre à ces questions et réfléchir collectivement aux solutions à mettre en place, il peut être intéressant **d'utiliser les fiches techniques** se trouvant dans le guide pratique et ne pas hésiter à **contacter les personnes référentes** pour connaître les détails des actions conduites.



Une visite de terrain peut être une solution intéressante pour déterminer collectivement quelles alternatives ou quelles compensations peuvent être mises en place.

2.4 Optimiser les bénéfices du projet

Après avoir solutionné les différentes contraintes exprimées, il peut être envisagé une réflexion conjointe sur la mise en place d'actions directement liées au projet.

Ces actions peuvent être de nature variée, mais elles doivent permettre d'utiliser les bases du projet proposé et doivent être **bénéfiques pour les deux activités.**

Des exemples :

- Lors de l'installation d'un réseau d'enneigeurs, envisager l'installation de sorties au niveau des regards pour l'approvisionnement des alpages à proximité
- Mutualiser les équipements lors de la réalisation du projet (mobilisation d'agriculteurs pour la re-végétalisation)



Utiliser les fiches techniques aussi dans cette étape pour voir quels types d'actions sont conduites sur d'autres territoires.

2.5 Formalisation des résultats

Une fois l'ensemble des étapes de la réflexion commune réalisé, il est primordial qu'une note soit rédigée pour finaliser ce volet 2 et permettre à chaque participant de garder une trace de ce qui aura été présenté et décidé en réunion collective.

- **Formaliser succinctement le projet avec les informations fournies par le maître d'ouvrage** pour que tous les participants gardent une trace du dimensionnement, planning et description du projet à venir.
- **Formaliser les prises de décisions engagées :**
 - Conclusions sur la fonctionnalité de la parcelle pour chaque activité
 - Recueil des contraintes évoquées suite au projet proposé
 - Évaluation des pertes potentielles (si réalisée)
 - Choix de la solution retenue pour minimiser les contraintes
 - Prise de décision pour optimiser les bénéfices réciproques

- **Vulgarisation**

Ce document doit être mis à la disposition de tous les participants. Par ailleurs, il permet de noter certaines recommandations concernant les activités présentes sur la zone du projet et qui seront ensuite mises à disposition du maître d'œuvre pour que les aménagements se déroulent le mieux possible.



Volet 3 : Pour aller plus loin dans le partenariat

Ce dernier volet vise à proposer une réflexion collective plus poussée entre les deux professions

Il doit être mis en place une fois que les deux acteurs se connaissent bien et connaissent les enjeux propres à chaque activité. Cette vision d'ensemble du territoire et des deux acteurs permet d'aller plus loin et de s'interroger sur des thématiques communes aux deux activités.

Une telle dynamique permettra de mutualiser :

- les connaissances
- les compétences
- les financements de chacun des acteurs



Dans ce volet, il est impératif de distinguer deux situations que peuvent rencontrer les acteurs :

- **Un projet collectif émane de l'une ou de l'autre des activités** qui souhaite travailler collectivement sur une thématique en sollicitant l'autre profession.
- **Les deux acteurs souhaitent travailler ensemble mais n'ont pas d'idée précise de la thématique.**

La partie qui suit propose un certain nombre de thématiques et d'outils permettant de réfléchir collectivement à la construction d'un partenariat plus durable avec un travail commun sur des thématiques variées.

Cette partie n'a absolument pas vocation à être exhaustive, elle a pour but de présenter des thématiques qui pourraient être abordées collectivement.

Ainsi, chaque groupe de partenaires (agriculteurs et gestionnaires de domaines skiables) peuvent aussi innover.

Les thématiques proposées dans cette dernière partie sont les suivantes :

- **La communication**
- **La sensibilisation du public**
- **L'emploi**
- **La mutualisation du matériel et des équipements**
- **D'autres thématiques**



1. La communication

- La réalisation **d'une communication commune** à l'échelle locale peut permettre une promotion conjointe des deux activités ou d'une activité vis-à-vis de l'autre (=> voir fiche technique).

Par exemple, on peut avoir une mutualisation des supports de communication qui peut permettre de valoriser le fait que cet espace montagnard est utilisé par deux activités complémentaires.

- **La création d'évènements en commun** peut aussi être envisagée, ce qui permettrait à la fois de faire une communication commune en valorisant les deux activités, mais aussi de travailler conjointement et donc de mieux se connaître.

Par exemple, on peut envisager la mise en place d'un évènement printanier symbolisant le passage de l'activité hivernale (ski) à l'activité estivale (agricole) (=> voir fiche technique).

2. La sensibilisation du public

- De nombreuses contraintes entre gestionnaires de domaines skiables et agriculteurs proviennent d'un **manque de sensibilisation auprès du grand public** qui conduit dans certains cas à un non-respect des espaces et des activités.

Ainsi, il pourrait être intéressant de développer des **supports de sensibilisation et des actions communes** visant par exemple à sensibiliser les VTTistes sur le respect des parcelles et des clôtures, ou alors les skieurs sur la collecte des déchets.

3. La mutualisation du matériel et des équipements

- Une réflexion pourrait être conduite pour **raisonner de manière plus collective** la construction ou la réhabilitation de bâtiments pour permettre une optimisation de leur utilisation sur une année complète, et non de manière saisonnière, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.
- Cette réflexion pourrait être conduite aussi vis-à-vis de **l'utilisation de certains matériels** comme les épandeurs pour la re-végétalisation par exemple.

4. L'emploi partagé

Une réflexion pourrait être conduite aussi sur **l'emploi des saisonniers** car les deux activités font appel à des saisonniers en partie à des périodes différentes de l'année.

- Pour le domaine skiable : perchman, conducteurs de dameuses, pistes...=> hiver
- Pour l'agriculture : fromagers, berger, vacher, aide berger....=> été

5. Autres thématiques

- **La gestion de l'eau en commun** avec un raisonnement qui peut en partie faire suite au travail conduit par la SEA74 sur la mise en place du « guide de bonnes pratiques sur la culture de la neige » (=> voir fiche technique).
- **Responsabilités et réglementations** avec une réflexion qui pourrait être conduite sur la responsabilité de chaque acteur pour clarifier certaines activités comme le VTT en été.



Voir les **fiches techniques**
pour des idées, contacts...
Penser à élargir la réflexion à
d'autres acteurs si nécessaire
(Office de tourisme, CUMA...)



PARTIE 3



Recueil de fiches techniques



Photo SEA73



Photo SEA74



Avec le soutien financier :



Recueil de fiches techniques

◆ Objectifs de la partie

Ce recueil de fiches techniques constitue la partie 3 du guide pratique pour permettre de minimiser les contraintes et d'optimiser les complémentarités entre les gestionnaires de domaines skiabiles et les agriculteurs à une échelle locale. Aucun point réglementaire n'est abordé car ce n'est pas la vocation de ce guide pratique.

◆ Les thématiques

4 thématiques sont mises en évidence au travers de ces 6 fiches :

- Les aménagements et équipements:

Fiche 1: Terrassement et re-végétalisation

Fiche 2: Gestion partagée des espaces d'altitude

Fiche 3: Mutualisation des équipements et aménagements

- La gestion de l'eau:

Fiche 4: Culture de la neige

- Les outils financiers:

Fiche 5: Des outils financiers pour soutenir les activités économiques

- Les outils de communication:

Fiche 6: Communication, organisation d'évènements et sensibilisation

◆ Composition des fiches

Ces fiches techniques comportent différentes informations :

- **Des points techniques** permettant de mieux se connaître mais aussi de connaître les contraintes potentiellement occasionnées par telles ou telles actions.
- **Des propositions de pistes de travail en commun** sont indiquées mais elles n'ont pas vocation à être exhaustives.
- **Chaque fiche est illustrée d'un ou plusieurs exemples** issus d'un recueil d'expériences.
- **Un encart « contact »** permet de connaître les coordonnées des personnes ressources qui peuvent être contactées selon les thématiques ou expériences.

◆ Utilisation des fiches

Ces fiches ont pour but d'être utilisées soit de manière indépendante soit lors des rencontres proposées dans le cadre de l'itinéraire méthodologie (partie 2 du guide pratique).

1. Qu'est-ce que le terrassement et la re-végétalisation?

LE TERRASSEMENT regroupe l'ensemble des actions qui conduisent à une modification du sol (action de bullage, retournement ou aplanissement du sol). Ceci désorganise sa structure. Ces actions de terrassement sont utilisées par les domaines skiables pour l'installation de nouvelles pistes de ski ou d'accès, de retenues d'altitude ou de remontées mécaniques. Ces aménagements sont indispensables pour le fonctionnement des domaines skiables. Les agriculteurs peuvent quant à eux être amenés à faire du terrassement pour des routes d'accès ou la construction de nouveaux bâtiments.

Certaines actions de terrassement comme les pistes de ski et les abords des retenues colinéaires nécessitent des actions de remise en état au travers d'une re-végétalisation des espaces.



LA RE-VEGETALISATION est une action qui fait partie intégrante de l'opération d'aménagement des pistes de ski et qui vise à reconstituer le couvert végétal suite à un bouleversement du sol.

La stabilisation des sols via la re-végétalisation est une nécessité technique et une obligation réglementaire pour les domaines skiables.

«Les sols des pelouses d'altitude sont particulièrement fragiles : sol peu profond, pente forte, conditions climatiques extrêmes. Ils offrent cependant une ressource fourragère abondante et diversifiée pour l'alimentation des troupeaux en été. Leur reconstitution suite à un aménagement peut être longue et présenter des risques d'érosion».

2. Des actions à forts enjeux pour les deux activités

DES IMPERATIFS POUR LES DOMAINES SKIABLES :

Les travaux de terrassement: Les aménagements nécessitant des actions de terrassement sont une obligation pour l'entretien et le développement du domaine skiable. Ce dernier doit rester compétitif et s'adapter aux attentes de la clientèle en développant l'offre de ski mais aussi la sécurité des installations (changement des remontées mécaniques par exemple ou profilage des pistes pour attirer une nouvelle clientèle). La création de retenues d'altitude est indispensable pour alimenter les réseaux de neige de culture et donc assurer le maintien de l'activité de ski.

La re-végétalisation fait partie du processus réglementaire de remise en état après le terrassement de pistes et doit :

- ◆ **Protéger rapidement les sols de l'érosion**
- ◆ **Favoriser la fixation du manteau neigeux** au travers d'un couvert végétal ras et suffisamment dense pour assurer une ouverture précoce du domaine skiable.
- ◆ **Intégrer les pistes de ski au paysage** et maintenir une image de marque toute l'année des équipements et aménagements des domaines skiables.

DES CONTRAINTES POTENTIELLES POUR L'ACTIVITE AGRICOLE :

Les actions de terrassement et de re-végétalisation peuvent être contraignantes pour le fonctionnement des exploitations agricoles présentes sur ces domaines :

- ◆ **Perte temporaire ou définitive de certaines surfaces de fauche ou de pâture**
- ◆ **Perte de quantité / qualité du fourrage** si la re-végétalisation n'est pas réalisée avec une diversité de semences adaptées aux conditions pédoclimatiques et aux objectifs de production fourragère des exploitations agricoles.
- ◆ **Perte temporaire de l'accessibilité à certaines zones** de pâture ou à des équipements, comme les réseaux d'eau indispensables à l'abreuvement du troupeau ou les plateformes de traite et chalets d'alpage.

Les contraintes occasionnées sur l'une ou l'autre des activités doit être **relativisées au regard de la fonctionnalité de la parcelle**
Voir guide méthodologique
Volet 2 : « Réflexion collective des contraintes lors de projets »

Terrassement et re-végétalisation

3. Les bénéfices de ces actions pour l'activité agricole

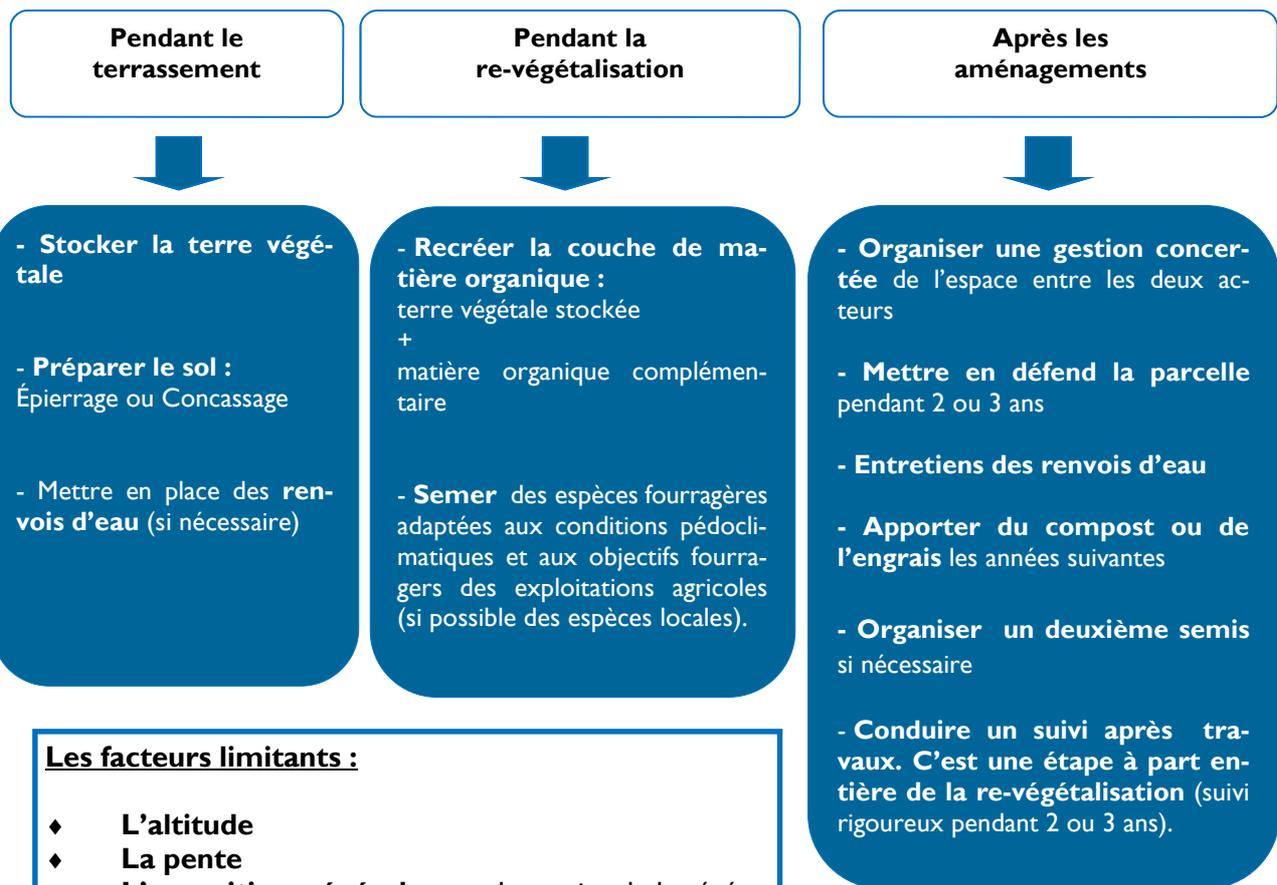
- ◆ **Le terrassement** : permet d'améliorer les routes d'accès aux alpages et facilite la mise en place de nouveaux espaces (plateforme de traite, zone plane pour l'installation de parcs de tri pour les troupeaux...).
- ◆ **La re-végétalisation** : selon les modalités de conduite de la remise en état, les agriculteurs peuvent bénéficier d'espaces pastoraux ayant de meilleurs rendements fourragers (sélection de semences fourragères et adaptées au milieu). Les actions d'épierrage et de concassage permettent l'installation de pâturages simplifiant la conduite du troupeau.

Par ailleurs, **il est possible de chercher à valoriser les actions de terrassement** des domaines skiables pour améliorer les équipements qui ont une double utilisation (domaine skiable et agriculture).

Voir guide méthodologique volet 2.

4. Quel itinéraire technique pour optimiser une action de terrassement /re-végétalisation?

Les points essentiels pour conduire de bons aménagements et une re-végétalisation en coopération entre les deux professions :



Les facteurs limitants :

- ◆ **L'altitude**
- ◆ **La pente**
- ◆ **L'exposition générale** pour la reprise de la végétation
- ◆ **La double utilisation de l'espace** qui engendre un temps très court pour réaliser les aménagements (le plus souvent à l'automne)

Terrassement et re-végétalisation

5. Des préconisations pour en limiter les contraintes

Pour lever les contraintes exprimées et permettre un bon déroulement des actions de terrassement et de re-végétalisation, certaines préconisations doivent être suivies :

- ◆ **Un échange entre agriculteurs et gestionnaires de domaines skiables en amont des aménagements** permet de diminuer considérablement l'impact en organisant les périodes et les étapes des travaux au regard des impératifs des deux professions (planification, zonage des travaux...)
- ◆ **Ne pas sur-dimensionner le projet et donc son emprise sur le territoire**
- ◆ **Organiser et planifier l'aménagement pour une remise en état rapide des espaces modifiés**
- ◆ **Organiser les travaux** pour limiter la perte d'accessibilité aux autres surfaces et équipements
- ◆ **Le passage d'informations entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre** est essentiel, ainsi que le suivi des aménagements par le maître d'ouvrage pour veiller au respect du cahier des charges établi.



Une participation des agriculteurs lors de la remise en état peut être envisagée :

- ◆ **Choix des semences**
- ◆ **Apport de compost**
- ◆ **Mobilisation concrète pour la réalisation des aménagements** : une CUMA locale peut ainsi être sollicitée, ce qui peut diminuer les contraintes (organisation, coûts...) en rendant complémentaires les deux activités pour des aménagements de l'espace.

Re-végétaliser ≠ reverdir
Reverdir consiste seulement à réimplanter de la végétation pour l'aspect esthétique sans s'assurer de se rapprocher au maximum de la végétation d'origine ni de son potentiel fourrager.

6. Complémentarités domaines skiables / agriculture :

Les aménagements sont indispensables au fonctionnement des domaines skiables mais le pâturage des pelouses re-végétalisées par les troupeaux facilite la reconstitution des écosystèmes par :

- ◆ **Le piétinement par les troupeaux** qui facilite la régénération des communautés végétales
- ◆ **Le déplacement des troupeaux** qui engendre une meilleure recolonisation par les plantes autochtones
- ◆ **Le pâturage et la fumure organique** améliorent le rendement fourrager des parcelles

La mise en défens peut apparaître comme nécessaire pendant au moins 2 ans pour permettre un enracinement suffisant du couvert végétal avant le pâturage.

7. Des filières de semences locales pour une re-végétalisation adaptée au territoire?

Les spécificités pédoclimatiques de chaque territoire (altitude, pente, exposition, nature du sol) entraînent des spécificités de couverts végétaux. Pour répondre aux enjeux de maintien de la diversité floristique et du potentiel fourrager lors des travaux de re-végétalisation, des projets de recherche dans les Pyrénées ont conduit à la mise en place d'une filière de semences locales pour permettre de récolter des semences en alpages et ainsi d'utiliser ces graines lors des travaux de remise en état : **Projet « Pyrénégraine »**

Des travaux similaires de recherche sont conduits aujourd'hui dans les Alpes : **projet « Alp'grain » par IRSTEA, projet « Semences du Mont Blanc » par la SEA74.**

Ainsi, des filières se développent pour permettre l'utilisation de semences locales lors des travaux de re-végétalisation.

Terrassement et re-végétalisation



Une expérience Pyrénéenne...

Depuis 2000, le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) a mis en place une mission d'accompagnement des opérations de revégétalisation en Pyrénées avec le soutien des Régions pyrénéennes, de l'Etat et de l'Europe. Des projets visant à développer durablement des pratiques de revégétalisation plus écologiques avec des semences d'origine locale ont été mis en œuvre par différents partenaires (Pré-multiplication de 83 kg de semences de 14 plantes pyrénéennes, association Estivade de 2008 à 2012 et de 2013 à 2016 ; développement d'un SIG pour améliorer la gestion de l'environnement et des revégétalisations dans les domaines skiables, Communauté de commune des vallées d'Ax de 2008 à 2011 ; récolte de 223 kg de semences de prairies d'altitude, stations de ski du groupe N'Py de 2009 à 2012). Deux nouveaux projets portés par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et le groupe N'Py sont en cours d'élaboration.

Les contrats de production de semences de la marque « Pyrégraine de nèou » entre des gestionnaires de domaines skiables et des agriculteurs spécialisés de la région concernent 7 plantes pyrénéennes cultivées sur 2,5 ha. Les semences de base déjà produites sont multipliées progressivement pour répondre aux attentes des acteurs de la revégétalisation.

Suite à ces expériences, un guide sur les techniques de reconstitution de la flore en montagne pyrénéenne et un guide sur la multiplication de semences de 12 plantes sauvages ont été rédigés. Un film a été réalisé pour présenter la démarche poursuivie dans le cadre du programme ecovars.



Photo Conservatoire botanique des Pyrénées



Pour aller plus loin et s'informer

« **Un guide pour de meilleures pratiques de re-végétalisation dans les Pyrénées** »
disponible sur : <http://www.ecovars.fr/ressources/actualites/33-un-guide-pour-de-meilleures-pratiques-de-revegetalisation-dans-les-pyrenees.html>

« **Végétalisation des espaces dégradés en altitude** », Dinger Françoise, CEMAGREF, 1997, 144p

« **Restauration de la végétation sur les pistes de ski** », SEA 74, fiche de synthèse, Mars 2007

Contacts clés:

IRSTEA (programme Alp'grain)
Conservatoire Botanique des Pyrénées (programme Pyrégraine)
SEA74 (programme Semences du Mont Blanc)
Domaine skiable de Val-Thorens

1. Une nécessité d'avoir des espaces ouverts pour les deux activités

Les territoires des domaines skiables sont constitués d'une mosaïque d'espaces (pelouses, forêts, zones rocheuses...). Chaque espace a une importance dans le fonctionnement des deux activités. Cependant, les deux acteurs sont essentiellement utilisateurs d'espaces de prairies ou de pelouses, sans couverture arbustive ni arborée (dits « espaces ouverts»).

POUR LES DOMAINES SKIABLES :

Les espaces ouverts sont primordiaux car ils sont le support des pistes de ski. Cependant ces espaces doivent être constitués d'un couvert végétal ras permettant le maintien de manteau neigeux pour sécuriser l'activité.

POUR L'AGRICULTURE :

L'activité agricole joue un rôle très important en terme de gestion de l'espace au travers de la conduite des troupeaux dans les zones de pâturage et les actions de fauche en alpage. Cette gestion de l'espace conduit à maintenir les espaces ouverts mais aussi à maintenir une diversité floristique caractéristique des zones d'altitude. C'est le travail de gestion des troupeaux et de leur conduite qui est au cœur du métier d'éleveur en alpage.

L'éleveur doit avoir à sa disposition des espaces suffisamment **ouverts avec un potentiel fourrager intéressant** (en quantité, qualité et diversité floristique).

Le maintien de ces espaces en l'état n'est pas toujours possible par la simple action du pâturage. Des interventions de broyage mécanique peuvent être nécessaires en complément.



Photo SEA74

2. Les complémentarités entre les activités des domaines skiables et l'activité agricole

La présence des deux activités sur le même territoire permet de mettre en évidence des complémentarités existantes en terme de gestion de ces zones qui pourraient aussi être développées et renforcées.

- ♦ **La présence même d'une activité agricole sur le territoire d'un domaine skiable permet de maintenir une herbe rase sur les zones de piste de ski** (ce qui entraîne une diminution des coûts de broyage).
- ♦ **La nécessité pour les domaines skiables d'aménager fortement les espaces** permet la mise en place **d'équipements et d'aménagements permettant une gestion des espaces pastoraux** parfois simplifiée (création de pistes d'accès, zone plus plane pour l'implantation de plateformes de traites...).
- ♦ Ceci permet donc indirectement le maintien de l'activité agricole sur certains secteurs et donc le maintien d'espaces ouverts.

Gestion partagée des espaces d'altitude

3. Le risque de fermeture des espaces d'altitude

Aujourd'hui, le déclin de l'activité agricole et le délaissement des parcelles les plus pentues et inaccessibles entraînent à la fois :

- ♦ **La présence de plantes envahissantes** qui diminuent le potentiel fourrager des parcelles et envahissent les pistes de ski au risque de nuire à la sécurité des clients (ex : Aulne vert) en perturbant l'enneigement.
- ♦ **La fermeture de certains espaces** recolonisés par la forêt qui sont des pertes de surface directe pour les deux activités.

A l'inverse, une pression trop forte des activités humaines (pression des troupeaux, pression des aménagements...) **peut détruire le couvert végétal et conduire à une érosion précoce des sols**. Ceci peut engendrer une instabilité du manteau neigeux et une perte de surface pour l'activité agricole.

=> Pour faire face à ces contraintes et permettre une optimisation des différentes activités sur le territoire des domaines skiables, **une gestion commune et concertée des espaces est indispensable entre agriculteurs et gestionnaires de domaines skiables**.



Cette gestion concertée peut permettre de raisonner en commun des aménagements et des équipements, afin d'optimiser les travaux et les coûts d'investissement (mobilisation possible de financements publics).

=> Voir fiches techniques 5 et 6



2005 - 2011 :
Alpage de la Pendant
La réouverture de surfaces pastorales
grâce aux troupeaux d'intérêt collectif

Photos SEA74



Gestion partagée des espaces d'altitude

4. Des solutions pour ouvrir des espaces communs

Les deux activités ont un besoin primordial d'espaces ouverts pour conduire leurs activités. Différentes méthodes existent pour maintenir un espace ouvert en faisant face à l'embroussaillage ou pour recoloniser des espaces afin de les remettre en activité agricole ou en piste de ski.

Le broyage mécanique

- ◆ Praticqué à l'aide d'engins munis d'outils rotatifs variés.
- ◆ Permet de traiter de grandes surfaces.
- ◆ Accessibilité impossible dans certaines zones pour les engins et l'efficacité de cette méthode est à nuancer sur les espèces végétales à croissance rapide qui se multiplient par rejet.

Le broyage manuel

- ◆ Adapté aux zones très accidentées.
- ◆ Représente rapidement un coût prohibitif sur de grandes surfaces.

Les troupeaux d'intérêt collectif

- ◆ Consistent à utiliser la force de la tonte animale des ovins ou des caprins.
- ◆ Nécessitent une bonne gestion du troupeau par le berger et l'établissement d'un plan de pâturage précis pour assurer un entretien optimal.
- ◆ Nécessitent une bonne concertation entre les différents acteurs du territoire.

LE BROYAGE MECANIQUE

- ◆ Des actions de broyage commun entre les acteurs agricoles et le domaine skiable peuvent permettre de contenir l'embroussaillage ou de ré-ouvrir de nouveaux espaces.
- ◆ Des actions de broyage mécanique en commun peuvent être conduites en concertant les besoins et les attentes de chaque acteur en terme de secteur à débroussailler avec une mise en commun du matériel et des connaissances du terrain.



Des campagnes communes de broyage mécanique peuvent être l'occasion de mutualiser les moyens des deux professions ou par exemple de faire appel à une CUMA locale afin de réaliser les travaux.
=> **Voir fiche technique 5**



Le domaine skiable de Val Cenis, depuis 2012, propose aux agriculteurs du territoire de réaliser une campagne de débroussaillage mécanique sur des zones du domaine skiable et à proximité. **Une convention de broyage a donc été signée** entre le domaine skiable et le **GIDA de Haute-Maurienne**. Ce dernier s'engage à proposer un plan de broyage en fin d'été qui ensuite est réalisé sur une période de 4 semaines aux frais du domaine skiable (conducteur et engin de broyage).

Cette convention est donc un engagement fort des deux professions à gérer conjointement leurs espaces communs.



Signature d'une convention entre domaine skiable et GIDA

Gestion partagée des espaces d'altitude

Les troupeaux d'intérêt collectif (TIC) : « La force de tonte animale »

La conduite de troupeaux d'intérêt collectif sur une zone à ouvrir est l'occasion d'utiliser « la force de tonte naturelle » des brebis ou chèvres afin de débroussailler. Ces troupeaux ont la spécificité d'être **gardés en permanence** afin d'assurer une bonne gestion de l'espace et donc de concentrer à la fois « la tonte animale », le piétinement sur des zones ciblées. **Un travail de débroussaillage manuel peut accompagner** ces troupeaux pour limiter l'extension des ligneux. Les déjections du troupeau contribuent à améliorer les ressources fourragères sur des milieux initialement pauvres.

Ces TIC sont l'occasion de créer du dialogue et des instances de concertation entre les différents acteurs du territoire, pour aboutir à la construction **d'un plan de pâturage concerté** prenant en compte les contraintes de l'ensemble des activités.

La mise en place des TIC est souvent issue d'un cofinancement entre acteurs (AFP, privé, collectivité).

Les points de réussite des TIC

- ◆ Le chargement animal (nombre d'animaux/ha), la période et la durée de l'intervention du TIC
- ◆ L'apprentissage de tonte par le troupeau
- ◆ L'expérience et la conduite du troupeau par le berger
- ◆ L'essence des ligneux et leur âge



Depuis 2004, la **SEA 74 a accompagné la mise en place de plusieurs TIC sur des zones de domaines skiables comme dans la vallée de Chamonix** où la déprise de l'activité agricole est assez présente. Le domaine skiable de la Compagnie du Mont-Blanc finance le transport du troupeau depuis Tarascon (13) jusqu'à Chamonix. Les résultats sont très intéressants car une nouvelle dynamique agricole a vu le jour dans cette zone très touristique. Ce qui a permis de construire des événements autour de ces TIC comme « Les foulées du sel » (voir fiche technique 5).

Le domaine skiable de Flaine au travers de son **«observatoire environnemental»** construit en concertation avec les agriculteurs utilisateurs du domaine, des plans de pâturage concertés et adaptés aux contraintes environnementales (période de reproduction du Lagopède par exemple). Cette dynamique entre acteurs permet une gestion raisonnée des espaces utilisés par les deux professions.



Pour aller plus loin et s'informer

« Les troupeaux d'intérêts collectifs : la « force de tonte » animale pour une reconquête pasto-environnementale, 2010, SEA74

Contacts clés

SEA74, SEA73, FAI
Domaine Skiable de Flaine
Domaine Skiable de ValCenis
Domaine Skiable de la Compagnie du Mont-Blanc
GIDA de Haute Maurienne

L'activité agricole et l'activité des domaines skiables ont toutes les deux des besoins en aménagements et en équipements de même nature (réseau électrique, réseau d'eau, pistes d'accès...). Cette fiche présente donc une réflexion et des idées autour de leur mutualisation.

1. Des besoins en équipements et en aménagements de nature similaires pour les deux activités

DES DOMAINES SKIABLES QUI S'AMENAGENT

Le développement des domaines skiables est une nécessité pour faire face à la concurrence étrangère de plus en plus forte et aux nouvelles attentes de la clientèle en terme de sécurité et de confort. **Ce développement nécessite différents types d'aménagements parfois lourds à la fois en terme d'investissements mais aussi d'emprise sur les espaces.**

Les domaines skiables doivent donc mettre en place de nouveaux équipements comme des remontées mécaniques (ces actions concernent essentiellement un remplacement de remontées anciennes) mais aussi des cabanes d'altitude, des hangars pour stocker du matériel, des retenues d'altitude et des pistes d'accès.

Ces aménagements nécessitent des réseaux électriques et d'eau importants et bien organisés afin d'assurer un fonctionnement optimal durant toute la période hivernale.

UNE ACTIVITE AGRICOLE QUI INVESTIT POUR L'AVENIR

Le maintien de l'activité agricole sur des espaces contraignants comme les zones d'altitude est conditionné de plus en plus par l'installation d'équipements et de réseaux performants et adaptés aux conditions de travail.

La mise aux normes des ateliers de transformation en alpages, mais aussi la nécessité de garder les troupeaux face à la prédation sont des contraintes qui engendrent des aménagements souvent lourds comme des chalets d'alpage, des pistes d'accès 4x4...

La disponibilité de la ressource en eau et en électricité sont deux des points importants pour le maintien de la vie en alpage aussi bien pour le berger que pour son troupeau (parc électrifié, mais aussi bassin de stockage d'eau pour les abreuvoirs...).

UN BESOIN DE RESEAUX ET D'EQUIPEMENTS PLUS OU MOINS SIMILAIRES

Suite aux éléments présentés précédemment, il apparaît évident que les deux activités ont des besoins qui convergent :

- **Utilisation de bâtiments**
- **Stockage et réseaux d'eau performants et fiables**
- **Utilisation d'un réseau électrique**
- **Utilisation de pistes d'accès carrossables**
- **Utilisation de matériels (d'épandage, de débroussaillage, de terrassement...)**

La mutualisation à la fois des équipements existants mais aussi des aménagements futurs est un éléments important pour en optimiser l'utilisation sur toute l'année.

Mutualisation des équipements et aménagements

2. Une réflexion sur la mutualisation d'équipements et d'aménagements existants

De nombreux équipements déjà existants pourraient être utilisés en partie par les deux activités. Ceci pourrait permettre une utilisation annuelle et non saisonnière mais cela limiterait aussi le nombre de travaux (exemple : réalisation de deux bâtiments alors qu'un seul, partagé par les deux professions serait possible). La présence sur les domaines skiables de réseaux d'eau et d'électricité, souvent très performants, pose la question de la double utilisation pour les éleveurs en période estivale. Cependant, aujourd'hui de nombreux obstacles ne permettent pas une mutualisation si simple de tous les équipements et réseaux.

Les réseaux d'eau :

Les réseaux d'eau permettant l'approvisionnement des enneigeurs **sont sous forte pression** (et peuvent dépasser 80 bars) **en hiver et sont purgés en été**. Ainsi, il ne suffirait pas simplement de mettre une vanne au niveau d'un regard du réseau d'enneigeurs pour permettre un raccord avec un réseau des agriculteurs. Cependant, des solutions existent et d'autres peuvent être imaginées. Ceci pourrait peut-être permettre un abreuvement du troupeau dans des zones actuellement peu approvisionnées. Ainsi, des zones faiblement exploitées par l'activité agricole pourraient être en partie revalorisées.

Les réseaux d'électricité :

Les nombreuses installations de remontées mécaniques mobilisent des réseaux électriques importants, qui pourraient être mutualisés avec l'activité agricole. Toutefois, le voltage des remontées mécaniques est bien supérieur aux 12V nécessaires pour l'alimentation électrique d'une machine à traire, d'un chalet d'alpage ou d'une clôture pour les parcs. Il serait néanmoins possible de mettre en place des transformateurs.

Les bâtiments :

De nombreux chalets d'alpage et des gares de remontées mécaniques ne sont utilisés que de manière saisonnière. Il pourrait être intéressant par exemple qu'un chalet d'alpage puisse servir en période hivernale à l'exploitation des remontées mécaniques et des pistes, et qu'un local du domaine skiable puisse servir de lieu de stockage de matériel pour un berger l'été.

 **Un recensement des équipements déjà présents et de leur disponibilité en vue d'une mutualisation par les deux activités pourrait être réalisé sur le Territoire :**
=> Voir Volet 1 et 2 de l'itinéraire méthodologique de concertation

3. Une réflexion sur la mutualisation d'aménagements et d'équipements en amont des projets

Une réflexion commune en amont des aménagements pourrait permettre d'identifier des besoins communs entre les deux professions. Une identification des secteurs à enjeux pour l'eau par exemple pourrait être définie collectivement. Ceci permettrait d'améliorer les conditions de travail pour les deux professions.

Par exemple, il serait possible d'utiliser les tranchées faites pour les réseaux d'enneigeurs, pour installer d'autres canalisations ou des vannes au niveau des regards pour un approvisionnement en eau des exploitants se situant dans le même secteur.

Cette mutualisation d'aménagements et d'équipements pourrait être l'occasion de mobiliser des entreprises locales ou des groupements de matériel, comme les CUMA agricoles pour réaliser certains travaux (épandage, terrassement, re-végétalisation...).

Selon les besoins des deux acteurs, **un achat commun de matériel** pourrait aussi être envisagé entre un GP et un domaine skiable pour des actions de débroussaillage par exemple.

 **Une réflexion collective sur les besoins des deux acteurs peut ainsi limiter la taille et temps de travaux futurs.**
Ceci diminuerait les contraintes potentielles occasionnées tout en développant les complémentarités.
=> Voir Volet 2 de l'itinéraire méthodologique de concertation

Mutualisation des équipements et aménagements



- ◆ **Domaine skiable de Bellevaux en Haute-Savoie : mise à disposition du réseau d'eau.**

Les agriculteurs utilisent l'eau en été des réserves colinéaires du domaine skiable en contre partie d'actions de débroussaillage sur les espaces occupés aussi par le domaine skiable.

- ◆ **Domaine skiable de Thyon en Suisse : épandage de lisier via les réseaux d'enneigeurs.**

Sur les alpages de ce domaine, les agriculteurs utilisent les réseaux d'approvisionnement en eau des enneigeurs pour acheminer le lisier et ainsi l'épandre.

Une pompe extrait le lisier d'une fosse de stockage, celui-ci empreinte ensuite l'un des réseaux d'enneigeurs. A la sortie, un tuyau d'un diamètre de 2 cm est utilisé accompagné d'un asperseur pour épandre sur une surface de 30m de diamètre environ.

Cette méthode nécessite d'avoir un lisier bien liquide et sans éléments grossiers.

Le réseau est ensuite nettoyé à grande eau en fin de saison pour assurer un nettoyage optimal avant le démarrage de la saison hivernale.

- ◆ **Domaine skiable de La Rosière en Savoie : projet de plateforme de fumier.**

Le domaine skiable de la Rosière est actuellement en discussion avec la collectivité et les agriculteurs pour récupérer les excédents de fumier d'une plateforme construite sur la commune. Cette plateforme est la solution permettant aux agriculteurs du territoire d'avoir une exploitation aux normes avec la réglementation européenne.

Ce fumier serait utilisé pour les travaux de re-végétalisation par le domaine skiable.



Photo DSF, (Axiuba)

Le terme «culture de la neige» fait référence à l'ensemble des actions qui consistent à produire, entretenir et gérer la ressource neige sur les domaines skiables. Un guide pratique spécifique a été édité en 2010 sur ce sujet : «Cahier de bonnes pratiques pour la culture de la neige» (réalisation SEA74 en partenariat avec DSF). Cette fiche s'intéresse uniquement aux actions et impacts potentiels engendrés par la neige de culture sur la mobilisation de la ressource fourragère. Elle propose également des solutions pour minimiser cet impact ainsi que celui de la neige naturelle damée.

1. Qu'est-ce que la neige de culture?

LA NEIGE DE CULTURE est une neige produite par des canons à neige ou enneigeurs. Ce processus permet de produire mécaniquement de la neige dans des conditions de basse température en associant de l'eau et de l'air. Le principe est donc de propulser de l'air comprimé et de l'eau par temps suffisamment froids. De nombreux paramètres interviennent dans la confection de cette neige (vent, température...).

LES EQUIPEMENTS DU RESEAU : la neige de culture nécessite des investissements souvent lourds pour les domaines skiables avec des équipements sous forme de réseaux aériens et souterrains.

Réseaux souterrains : sont composés de l'ensemble des canalisations d'eau (éventuellement d'air) et des réseaux électriques et connectiques permettant l'approvisionnement et la commande des enneigeurs.

Réseaux aériens : sont composés de l'ensemble des enneigeurs (perches et systèmes « ventilateurs »).

Pour assurer l'approvisionnement en eau et donc la collecte durant la période estivale, de nombreuses retenues colinéaires d'altitude sont construites.

 Les domaines skiables français ce sont engagés depuis de nombreuses années à ne pas utiliser d'adjuvant bactérien ou chimique pour la production de neige de culture.

2. La neige de culture : de forts enjeux pour les deux activités

DES IMPERATIFS POUR LES DOMAINES SKIABLES

La production de neige de culture est aujourd'hui quasiment un impératif pour tous les domaines skiables. Le front de neige (zone de basse altitude où démarrent les premières remontées mécaniques) mais aussi les pistes exposées au sud et les plus fréquentées ont des besoins en neige importants et précoces dans la saison pour assurer une ouverture optimale du domaine skiable.

Aujourd'hui, plus de 21% des surfaces des domaines skiables français sont sécurisées par ces réseaux de neige de culture ce qui est bien inférieur aux homologues autrichiens et italiens qui sont respectivement à 62% et 70% de taux de couverture.

Cette neige de culture nécessite la **réalisation de retenues d'altitude** lorsque les stocks d'eau à proximité des réseaux d'enneigeurs ne sont pas suffisants.

De plus, **des périodes de test et d'entretien du matériel** sont indispensables avant la mise en fonctionnement à l'automne.



Les contraintes occasionnées sur l'une ou l'autre des activités doivent être **relativisées au regard de la fonctionnalité de la parcelle** : Voir guide méthodologique.

=>Volet 2 : « Réflexion collective des contraintes lors de projets »

Culture de la neige

DES CONTRAINTES POTENTIELLES POUR L'ACTIVITE AGRICOLE

La présence de neige de culture peut dans certains cas être contraignante pour l'activité agricole. Cela a conduit les responsables professionnels de DSF et de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc à réaliser **une étude objective. Celle-ci a été menée par le Suaci Alpes du Nord**, afin de connaître l'impact potentiel de la neige de culture sur les productions fourragères (surfaces de fauche ou de pâture).

Cette étude conduite sur 3 ans (entre 2011 et 2013) a permis d'étudier comparativement des zones couvertes par de la neige de culture et des espaces à proximité couverts uniquement de neige naturelle. Les principaux résultats conduisent à indiquer qu'aucune généralisation ni chiffrage de l'impact n'est possible étant donné la diversité des résultats observés. Toutefois on constate :

- ◆ **Qu'aucune modification de la qualité du fourrage** ne peut être identifiée.
- ◆ **Qu'un décalage de fonte entre les zones (naturelle et de neige de culture) a bien lieu** : en moyenne 3 semaines de retard sur la fonte sont constatées. Ceci engendre de fortes contraintes si la parcelle est utilisée de manière précoce.
- ◆ **Qu'une différence de biomasse est identifiable**. Cependant, on note une reprise rapide de la végétation une fois la neige fondue. La végétation peut rattraper ce retard, si la parcelle n'est pas utilisée de manière précoce.
- ◆ **Que les pertes en quantité de fourrage peuvent être bien réelles** sur certains sites, certaines années mais qu'aucune généralisation n'est possible : pas de perte systématique sur tous les sites une même année ; pas de perte chaque année sur le même site.

=> La contrainte imposée à l'exploitant agricole sera donc d'autant plus forte que la fonte sera tardive et que la parcelle aura une fonction précoce dans le système d'exploitation agricole.

3. Une réflexion pour connaître la fonction de la parcelle pour les deux activités

Il est important de bien connaître la fonction de la parcelle avant d'évaluer la contrainte. Certaines questions peuvent être abordées :

Pour l'agriculture :

- ◆ **La parcelle est-elle utilisée de manière précoce ou tardive?**
- ◆ **Les conditions (de pente, d'ensoleillement...) facilitent-elle la fonte?**
- ◆ **Le système d'exploitation peut-il être flexible** et s'adapter à la présence de neige de culture sur certaines zones, en modifiant les fonctions et dates d'utilisation des parcelles concernées?

Pour le domaine skiable :

- ◆ **La parcelle est-elle le support d'un manteau neigeux naturel ou de neige de culture?**
- ◆ **La parcelle est-elle une zone stratégique pour le domaine skiable** (snow-parc, front de neige...)?
- ◆ **La parcelle présente-elle de forts enjeux pour la gestion de l'ensemble de l'enneigement du domaine skiable** (zone de stockage de neige...)?

=> Une discussion entre le gestionnaire du domaine skiable et le(s) agriculteur(s) concerné(s) peut permettre à chacun d'adapter son fonctionnement aux contraintes et impératifs de l'autre activité.



Pour conduire la discussion entre les gestionnaires de domaine skiable et le(s) agriculteur(s) concerné(s) par le réseau de neige de culture : **voir l'itinéraire méthodologique.**
=> Partie 2 de ce guide



Photo DSF (Axiuba)

Culture de la neige

4. Comment minimiser les impacts de la neige travaillée (damage, tassement...) et optimiser les aménagements d'un réseau?

Lorsque la parcelle est obligatoirement utilisée de manière précoce par l'exploitant agricole, certaines actions peuvent être conduites par le domaine skiable en fin de saison hivernale afin d'accélérer la fonte du couvert neigeux résiduel :

- **Un étalement de la neige sur la parcelle** pour limiter les zones où l'épaisseur est très importante et le compactage fort.

- **Le passage d'un engin à chenilles pour briser la croûte supérieure** (engendrée par le damage).

=> Ces actions peuvent aussi être conduites sur des zones de stockage important de neige naturelle pour accélérer la fonte.

=> Ces actions permettent de minimiser l'impact engendré par le travail de la neige, qu'elle soit naturelle ou issue des enneigeurs.



Une réflexion en amont de l'installation d'un réseau de neige de culture peut être menée afin **d'optimiser les aménagements** en envisageant par exemple une double utilisation des réseaux d'acheminement de l'eau ou des retenues colinéaires.

=> **Voir fiche technique aménagement n° 2**



De nombreux domaines skiables étalent déjà la neige de culture

mais aussi la neige naturelle pour permettre une fonte plus rapide. Ceci passe aussi par des actions de cassage de la croûte supérieure du manteau neige.

Ces actions sont conduites entre autre sur les domaines d'Arèche Beaufort, Megève, Le Grand Bornand, Flaine



Photo DSF (Axiuba)



Pour aller plus loin et s'informer

« *Résultat étude neige de culture* », Suaci Alpes du Nord, 2011 / 2013

« *Guide pratique sur la culture de la neige* », SEA 74 et DSF, 2010.

Contacts clés :

DSF
Suaci Alpes du Nord
SEA73
SEA74

Des outils financiers pour soutenir des activités économiques

Plusieurs outils financiers peuvent être mobilisés, soit directement par les acteurs économiques, soit par les collectivités territoriales pour favoriser l'aménagement des espaces accueillant à la fois des activités agricoles et des domaines skiables et soutenir l'activité économique.

1 - Des outils financiers pour l'aménagement des espaces pastoraux

Des financements départementaux (Conseils Généraux), régionaux (Conseils Régionaux) et européens (FEADER) sont mobilisables pour l'aménagement des espaces d'alpage et pour la mise en place d'équipements structurants (chalets d'alpage, impluvium, piste d'accès...), nécessaires à l'activité agricole.

Ces financements, dont le taux d'intervention peut être variable selon les départements et les régions, ne peuvent être mobilisés qu'exclusivement par les collectivités territoriales (communes notamment sur leurs alpages), **les Associations Foncières Pastorales (AFP)** et **les collectifs agricoles** (GP, SICA) sur des projets à finalité pastorale.

Les Plan Pastoraux Territoriaux

En région Rhône-Alpes, ces financements peuvent être mobilisés dans le cadre des **Plans Pastoraux Territoriaux (PPT)**. Ces derniers sont des démarches de concertation territoriale qui conduisent à la définition de plans d'actions quinquennaux pour le développement des activités pastorales et l'aménagement des espaces pastoraux. Il existe 12 PPT sur les territoires des Savoie.

Chaque PPT est constitué d'un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs des territoires (élus des collectivités, Office National des Forêts, acteurs agricoles et touristiques...) qui se réunit pour étudier et valider les projets proposés afin d'attribuer des financements. Ces projets peuvent être portés par des collectivités ou des collectifs agricoles (dont les groupements pastoraux).

 Les domaines skiables sont aujourd'hui pas ou peu présents à ces comités de pilotage. Ils pourraient pourtant y participer en tant qu'acteur et aménageur des espaces pastoraux. Ceci faciliterait la concertation locale avec les acteurs agricoles des territoires.



- ◆ **Sur le domaine skiable de Valmorel, un cofinancement de passages canadiens** a eu lieu afin d'améliorer à la fois l'accessibilité aux alpages et la circulation des randonneurs et du personnel du domaine skiable. Ces passages canadiens ont donc été financés par des fonds régionaux et européens (FEADER), dans le cadre du PPT de Tarentaise Vanoise et installés par le domaine skiable de Valmorel
- ◆ **En Haute Savoie, le Conseil Général mobilise la Taxe d'Aménagement pour l'amélioration pastorale.** Cette politique Espaces Naturels Sensibles permet 700 000 € d'aides annuelles au pastoralisme.

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (issus de la PAC)

SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole. Elles ont pour objectif de regrouper des agriculteurs pour la gestion commune de services, d'équipements ou d'installations dans l'intérêt des agriculteurs mais aussi dans celui des habitants de la région.

GP : Le Groupement Pastoral est un outil juridique mis en place dans le cadre de la Loi Pastorale de 1972. Le GP est une structure d'exploitation collective, qui réunit les éleveurs qui choisissent une gestion commune de leur troupeau.

AFP : Association Foncière Pastorale. Etablissement public, autorisé par arrêté préfectoral, regroupant des propriétaires publics et privés autour d'un projet pastoral. Les AFP ont été mises en place par la loi pastorale de 1972.

Des outils financiers pour soutenir des activités économiques

2 - Un cadre réglementaire permettant la mobilisation de deux outils financiers pour le soutien des activités économiques locales

Les taxes communales et départementales sur les remontées mécaniques :

◆ Rappel du cadre légal :

La loi Montagne du 9 janvier 1985 a mis en place des dispositions fiscales spécifiques, instaurant une taxe communale et une taxe départementale aux entreprises exploitant des remontées mécaniques. Ces dispositions ont été codifiées au code général des collectivités territoriales.

Ainsi, les communes sur lesquelles sont exploitées des remontées mécaniques ont la possibilité d'instituer une taxe communale dans la limite de 3% des recettes brutes provenant de la vente des tickets de remontées mécaniques. Les Conseils Généraux peuvent également instituer une même taxe dans la limite de 2% des recettes.

◆ Un outil financier mobilisable pour le développement agricole aux côtés du développement économique des domaines skiables :

Les collectivités territoriales (communes et départements) peuvent allouer les fonds issus de cette taxe au développement des activités économiques et sociales locales : activités touristiques, activités sportives, agriculture, aménagement local, emploi... Les priorités d'affectation de ces moyens financiers entre ces activités économiques et sociales leur étant laissées en libre arbitre.

Les collectivités souhaitant accompagner le développement agricole de leur territoire, aux côtés du développement de l'activité touristique des domaines skiables, peuvent donc alimenter un « fonds d'intervention agricole », mobilisable sur des projets d'amélioration d'infrastructures pastorales et agricoles, la reconstitution d'un potentiel agricole perdu lors d'aménagements lourds, l'appui à des démarches collectives de développement...

Certaines communes ont d'ores et déjà su mobiliser ces fonds en ce sens.



La commune d'Albiez-Montrond reverse une partie de la taxe de la loi Montagne perçue sur le chiffre d'affaires des remontées mécaniques

sous forme de « prime d'hivernage » à tous les exploitants de la commune. Cette prime communale a représenté pour la saison 2011/2012 environ 50€/UGB hiverné sur la commune. Elle est attribuée pour :

- ◆ **Compenser la gêne occasionnée par les différents travaux nécessaires à l'exploitation et au développement du domaine skiable.**
- ◆ **Récompenser la contribution des exploitations agricoles au maintien des paysages et de la qualité de vie sur la commune.**

Cette prime est destinée à l'ensemble des exploitants de la commune (présents sur le domaine skiable et hors domaine) et nécessite un recensement de l'ensemble du cheptel hiverné sur la commune.

Communication, organisation d'évènements et sensibilisation

Cette fiche technique regroupe 3 grands exemples d'actions qui peuvent être conduites en commun entre les gestionnaires de domaines skiables et les agriculteurs sur les territoires afin de promouvoir leur complémentarité, le travail conjoint mené localement, et le territoire pour le faire reconnaître.

1. L'organisation d'évènements en commun

Un événement commun est l'occasion de promouvoir :

- ◆ **Les savoir-faire présents sur le territoire**
- ◆ **Les activités estivales et hivernales** (sportives, culturelles,...)
- ◆ **Un cadre exceptionnel** pour attirer de nouveaux clients



De nombreux domaines skiables travaillent déjà en partenariat avec **les offices de tourisme et des entreprises de communication pour promouvoir le tourisme hivernal et estival.**

Ce travail conjoint nécessite :

- ◆ **Un dialogue entre les deux professions** pour connaître les objectifs attendus suite à cet événement
- ◆ **Une mobilisation des réseaux de chacun et des compétences**
- ◆ **De mettre en avant lors de l'évènement ce partenariat entre les deux professions**

Cet évènement peut prendre de multiples formes :

- ◆ **Journée générale sur la promotion du territoire** en mêlant l'ensemble des activités et des savoir-faire dans un cadre naturel attractif pour le public.
- ◆ **Journée thématique** (sportive, culturelle, gourmande...)
 - l'hiver : permettant de montrer que sous la neige il y a des alpages.
 - l'été : permettant de faire le lien entre la conduite des troupeaux et l'entretien des pistes de ski.



Les foulées du sel :

Cette manifestation qui rassemble près de 170 personnes est conduite chaque année depuis 2011 et permet de créer du lien entre le grand public, le domaine skiable et l'activité pastorale en ravitaillant à pied l'alpage en sel (350 kg pour le troupeau). Les participants sont accueillis au chalet d'alpage par les membres de l'AFP et de la SEA 74 qui présentent les enjeux du pastoralisme et les rapports avec le domaine skiable. Un moment convivial est ensuite organisé ainsi qu'une rencontre avec le berger et son troupeau. Chaque édition implique un partenariat entre l'AFP de Chamonix, la Compagnie du Mont-Blanc (CMB), la SEA 74 et les collectivités territoriales. La CMB finance les frais de réalisation des supports de communication et donne un accès libre aux remontées mécaniques pour les organisateurs. En 2011, trois panneaux de sensibilisation autour du pastoralisme et des TIC ont été commandés par la CMB qui les expose dans une des gares de remontées mécaniques.

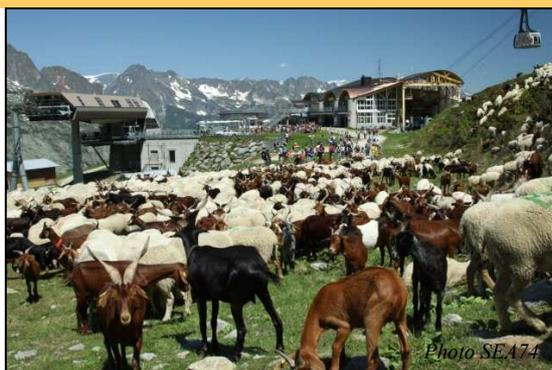


Photo SEA74

Communication, organisation d'évènements et sensibilisation



La cérémonie des bâtons

Sur le domaine skiable de la Pierre St Martin, l'Office de tourisme organise depuis 2 ans une cérémonie avec le domaine skiable et les agriculteurs. La saison de ski se terminant, les acteurs des activités hivernales (domaines skiabiles et écoles de ski) rendent symboliquement les pâturages aux bergers pour la saison estivale.

« Cette cérémonie est un passage de témoin : le bâton de ski contre celui de berger »

Cette cérémonie est l'occasion de réunir les différents acteurs agricoles (10 éleveurs environ avec leurs chiens et quelques brebis) et les représentants du domaine skiable.

Au programme de cette demi-journée : des animations, une cérémonie avec l'échange des bâtons et un apéritif.



Photo OT La Pierre St Martin

Contacts clés :

SEA73, SEA74

AFTalp: Association des fromages traditionnels des Alpes

Savoie Mont-Blanc Tourisme

Office de tourisme de la Pierre St Martin

Association des fromages d'Auvergne

Domaine skiable du Lioran (Cantal)

Communication, organisation d'évènements et sensibilisation

2. Bâtir des supports de communication partagés

Les domaines skiables et les organisations agricoles possèdent des réseaux forts et dynamiques en terme de communication. Ces réseaux permettent de promouvoir l'activité agricole et leurs produits ou celle des domaines skiables au travers de campagnes d'affichage, de spots publicitaires...

Par exemple :

- ◆ Les syndicats de défense des différentes Appellations d'Origines Protégées (AOP) fromagères des Savoie sont regroupés au sein de l'Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes (AFTalp) pour une promotion des 5 AOP et des 2IGP autour de valeurs communes.
- ◆ Les domaines skiables quant à eux possèdent souvent des services de communication permettant de promouvoir l'offre de ski en travaillant avec d'autres partenaires de la station (restaurateurs, hébergeurs, loueurs de matériel...)

Ainsi, il est envisageable de mutualiser les moyens et les réseaux pour permettre :

- ◆ **Une communication commune des deux activités sur le même support en mettant en avant leurs complémentarités** (utilisation des mêmes espaces). A titre d'exemple, une campagne nationale de communication, réfléchi conjointement et faisant apparaître sur un même support les activités des domaines skiables et les productions agricoles de qualité des Savoie pourrait être envisagée.
- ◆ **Une valorisation des supports de communication déjà mis en œuvre par chacune des activités. Une communication des domaines skiables via les réseaux de communication agricole et vice-versa permettrait de toucher un public plus large et d'avoir un impact en affichant la complémentarité des deux activités.**

Ainsi, dans les coopératives fromagères, on peut envisager la promotion des activités du domaine skiable et au sein du domaine skiable la promotion de l'agriculture locale.



◆ Des forfaits de ski comme support de communication

La coopérative fromagère de Beaufort a travaillé en coopération pendant plusieurs années avec le domaine skiable d'Arêches Beaufort pour permettre l'impression de publicités de la coopérative sur les forfaits de remontées mécaniques.

◆ Le plan des pistes comme support de communication

Un partenariat similaire a été conduit entre le domaine skiable d'Aillons Margériaz et le syndicat de défense de l'AOP Tomme des Bauges. Sur les plans des pistes on retrouvait des informations sur le fromage.

◆ Les gares de remontées mécaniques comme support de communication

De nombreux espaces dans les gares de remontées mécaniques ou sur les portiques d'accès aux remontées sont des lieux dédiés à la communication.

Ainsi, le syndicat du Reblochon et de l'Abondance ont fait des campagnes de communication sur les produits.



Photo AFTalp

Communication, organisation d'évènements et sensibilisation

3. Sensibiliser ensemble le grand public au respect des territoires de montagne

Comme indiqué dans la partie I du guide, les espaces et les ressources naturelles sont l'outil de travail à la fois des domaines skiables mais aussi de l'activité agricole. Parfois, l'utilisation de cet espace par d'autres acteurs comme les cyclistes, les randonneurs mais aussi les skieurs, peut être source de désagréments et de non-respect de cet outil de travail.



De nombreuses associations travaillent sur les sujets de sensibilisation aux espaces montagnards.

Il pourrait être intéressant de les associer au tour de table pour leurs expériences d'animation et leur réseau.

Des actions de sensibilisation communes du grand public peuvent être conduites afin d'avertir que les espaces de montagne sont des espaces de loisirs mais aussi des supports d'activités économiques.

Cette sensibilisation peut prendre plusieurs formes :

- ◆ **Sensibilisation via des évènements communs** comme le nettoyage de certaines zones de domaines et d'alpages après la saison hivernale.
- ◆ **Des campagnes de sensibilisation contre les déchets en été et en hiver.**
- ◆ **L'implantation d'une signalétique pour informer du rôle prépondérant des espaces montagnards** comme outil de travail pour les deux activités et sensibiliser aux quelques règles de vie à respecter (demeurer sur les sentiers et pistes VTT pour respecter les alpages et les troupeaux par exemple).



◆ Les pylônes de remontées mécaniques comme support de sensibilisation

Pendant de nombreuses années, le domaine skiable de Châtel avait apposé des panneaux sur les pylônes des télésièges en hiver pour indiquer la présence de troupeaux en été. Le slogan était : « Ici 400 vaches vous contemplant l'été ».

Ces pancartes permettaient donc de sensibiliser les skieurs à la présence d'agriculteurs sur les mêmes espaces l'été.



◆ **La signalétique est un outil intéressant comme dans le Parc Naturel Régional de la Chartreuse** où l'on rencontre des pancartes pour sensibiliser les promeneurs au respect des parcelles agricoles.

Ce même type de sensibilisation existe aussi en Suisse sur le domaine skiable de Zermatt.

Communication, organisation d'événements et sensibilisation



Les actions de ramassage des déchets en fin de saison sur les domaines skiables

De nombreux domaines skiables organisent des opérations de ramassages de déchets en fin de saison, souvent en partenariat avec différentes associations.

A titre d'exemple, en 2013, des opérations ont été menées avec Mountain Riders sur 65 domaines skiables Français: 2500 volontaires ont ramassé 25 tonnes de déchets. La nature des déchets ramassés est variée : plastiques, métaux, papiers, verres, mégots de cigarettes, vêtements, bâtons de skis. Ces journées sont l'occasion de travailler en collaboration avec le domaine skiable et ainsi sensibiliser aux déchets en montagne.

En moyenne, 48% des déchets ramassés sont issus de l'activité touristique.



La réussite des ramassages repose sur l'engagement et la mobilisation des différents acteurs des stations. Les opérations de nettoyage représentent des temps forts en territoire de montagne et leur succès implique une gouvernance de tous les acteurs.

Ces actions doivent être l'occasion d'une véritable sensibilisation pour une évolution des comportements:
« Le bon geste, je redescends mes déchets! »

Contacts clés:

SEA73, SEA74

Mountain Riders : Promotion du développement durable en montagne

AFTalp: Association des fromages traditionnels des Alpes

Savoie Mont-Blanc Tourisme

Fiche contacts structures

→ **Domaines Skiables de France (DSF):**

Alpespace, Bâtiment Annapurna, 24 rue St Exupéry 73800 Francin
04 79 26 60 70 / www.domaines-skiables.fr

→ **Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc:**

Maison de l'Agriculture et de la Forêt, 40 rue du Terraillet 73190 Saint Baldoph
04 79 33 43 36

Maison de l'Agriculture, 52 avenue des Iles 74994 Annecy cedex 9
04 50 88 18 02

contact@haute-savoie.chambagri.fr / <http://rhone-alpes.synagri.com>

→ **Suaci Alpes du Nord:**

Maison de l'Agriculture et de la Forêt, 40 rue du Terraillet 73190 Saint Baldoph
04 79 70 77 77 / suacigis@suacigis.com / www.suaci-alpes.fr

→ **Société d'Economie Alpestre de Savoie:**

Maison de l'Agriculture et de la Forêt, 40 rue du Terraillet 73190 Saint Baldoph
04 79 33 83 16 / sea73@echoalp.com / www.echoalp.com

→ **Société d'Economie Alpestre de Haute Savoie:**

Immeuble « Genève-Bellevue », 105 avenue de Genève 74000 Annecy
04 50 88 37 74 / sea74@echoalp.com / www.echoalp.com

→ **Fédération des Alpagnes de l'Isère:**

La Grange, Parc de la Mairie 38190 Les Adrets
04 76 71 10 20 / federation@alpages38.org / www.alpages38.org

→ **IRSTEA Grenoble:**

Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
2, rue de la papeterie BP76 38402 Saint Martin d'Hères cedex
04 76 76 27 27 / www.irstea.fr